



Envoi au contrôle de légalité le : 12 février 2024

Publication électronique le : 12 février 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JANVIER 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Séverine GOSSELIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Olivier BARBARIN, M. Bruno COUSEIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Marine LE PEN, M. Bertrand PETIT.

OBJECTIF JEUNESSES 62 : POUR UNE GÉNÉRATION DES POSSIBLES

(N°2024-2)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.263-3 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarité humaines » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter les 3 axes, décrits au rapport en annexe, comme étant les lignes directrices du programme « Objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles », et conformément au document joint à la présente délibération.

Article 2 :

De valider la méthode et d'engager la démarche dès à présent, selon les modalités reprises au rapport et conformément au document joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 janvier 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

OBJECTIF JEUNESSES 62 :
pour une génération des possibles
2024-2027

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



Table des matières

Mot du Vice-président	5
Animation de la démarche	6
Animer	7
L'animation politique	7
L'animation technique.....	7
Evaluer et adapter.....	8
Réussir avec les jeunes.....	8
Les chiffres clés de la jeunesse	9
Le Département en actions	11
Notre engagement : Vous rendre pleinement acteur de votre vie dans la société	12
Promouvoir la santé et le bien-être des jeunes.....	13
Mesure 1	19
Développer les actions d'information santé directement auprès des jeunes	19
Mesure 2	21
Conforter les réseaux de prévention et d'écoute santé avec l'ensemble des professionnels concernés	21
Mesure 3	22
Promouvoir la pratique du sport santé	22
Mesure 4	23
Favoriser l'accès à une alimentation saine et durable.....	23
Avoir son "chez soi" quand on est jeune.....	24
Mesure 5	28
Informier et accompagner les jeunes quelle que soit leur situation	28
Mesure 6	29
Conforter l'offre de solution logement pour les jeunes en rupture et éviter le sans-abrisme	29
Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi	30
Mesure 7	33
Lutter contre la précarisation des jeunes, les soutenir et les aider à bâtir leur parcours de vie, tant personnel que professionnel.....	33
Mesure 8	35
Encourager les initiatives innovantes pour les jeunes en situation de handicap	35
Notre engagement : vous ouvrir le champs des possibles	37
Faciliter les mobilités des jeunes	38
Mesure 9	40
Soutenir le développement de réponses de proximité pour faciliter les mobilités des jeunes	40

Mesure 10	41
Favoriser les échanges et l'ouverture au monde	41
Encourager les jeunes à être et agir en citoyens de l'Europe et du monde.....	42
Mesure 11	44
Promouvoir les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des jeunes	44
Mesure 12	45
Encourager l'engagement associatif et citoyen de tous	45
Mesure 13	46
Conforter le langage de pair à pair : une méthode gagnant-gagnant pour les jeunes	46
Permettre aux jeunes d'oser la vie culturelle	47
Mesure 14	48
Mettre en œuvre le nouveau schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur	48
Mesure 15	49
Favoriser la rencontre entre la culture et les jeunes.....	49
Encourager la pratique sportive des jeunes	50
Mesure 16	51
Promouvoir le sport pour les jeunes les plus éloignés de la pratique.....	51
Mesure 17	52
S'appuyer sur le parc départemental d'Olhain pour favoriser l'accès aux sports et aux loisirs	52
Révéler les potentiels des jeunes	53
Mesure 18	55
Faire de la jeunesse un potentiel de recrutement et d'enrichissement pour les services du Département	55
Mesure 19	56
Faire découvrir les métiers qui recrutent et plus particulièrement ceux exercés au Département	56
Mesure 20	57
Valoriser les compétences informelles des jeunes	57
Notre engagement : Vous donner la parole	58
Soutenir le développement des initiatives jeunesse sur les territoires et favoriser la participation des jeunes	59
Mesure 21	61
Mieux accompagner les projets des jeunes	61
Mesure 22	62
Mobiliser pleinement les associations d'éducation populaire.....	62
Mesure 23	63
Consulter annuellement les jeunes.....	63
Simplifier et organiser la communication envers les jeunes	64

Mesure 24	66
Innover dans la manière de communiquer avec les jeunes et mieux les informer	66
Mesure 25	67
Informier directement les jeunes sur leurs lieux de vie avec nos partenaires	67
Agenda des thématiques	68

Mot du Vice-président



La jeunesse du Pas-de-Calais n'est pas une jeunesse uniforme et homogène, c'est une hétérogénéité de situations et d'individus auxquels le Département du Pas-de-Calais a choisi de faire confiance.

Nous avons donc fait de la jeunesse une priorité dans notre projet de mandat.

Cette diversité de la jeunesse oblige à la transversalité entre nos politiques afin de répondre aux défis des jeunes du Pas-de-Calais. En effet, nos politiques éducatives, d'insertion, de suivi de la sortie d'un parcours d'aide sociale à l'enfance, nos politiques culturelles, nos politiques sportives... toutes concernent les jeunes dans les pluralismes de leurs situations.

Nous, nous sommes interrogés collectivement avec l'ensemble des Conseillers départementaux à propos de la jeunesse. Nous sommes allés vers les jeunes pour essayer de construire avec eux des dispositifs et des mesures adaptées à leurs besoins. Cette concertation sera permanente vis-à-vis des jeunes, nous irons vers eux pour adapter nos politiques publiques et pour les rendre plus accessibles à notre jeunesse. Grâce à ce travail de concertation de l'ensemble des acteurs de la jeunesse, à l'écoute des jeunes, le Département s'engage à lutter contre les déterminismes et les fragilités car nous ne démarrons pas tous dans la vie avec les mêmes chances.

Toutefois, c'est le devoir des pouvoirs publics de gommer ces inégalités et pour cela nous allons maintenir toutes les politiques actuelles en faveur de la jeunesse mais aussi nous les adapterons aux défis du futur et nous irons toujours plus loin dans les domaines où ce sera nécessaire.

Cette adaptabilité d'un Département fortement impliqué auprès de ses jeunes nous amène à nous engager en direction des jeunes pour les rendre pleinement acteur de leur vie en société, leur ouvrir réellement le champ des possibles, leur faire confiance mais surtout de leur apporter les preuves de notre confiance en eux.

ANIMATION DE LA DÉMARCHE

ANIMER
ÉVALUER
ADAPTER
REUSSIR AVEC LES JEUNES



Animer



L'animation politique

La démarche est portée par un comité de pilotage, animé par le Vice-Président en charge de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et auquel sont associés les Vice-Présidents dont les délégations sont en lien avec la jeunesse ainsi que le Président de la 3^e commission.

Ce comité sera chargé de suivre de manière croisée et partagée l'ensemble des interventions départementales et de s'assurer de leur cohérence avec les besoins des jeunes du Pas-de-Calais.

Les commissions thématiques sont associées au regard des actions qui les concernent.

L'animation technique

Le comité technique

Le comité technique est animé par la mission jeunesse et citoyenneté et regroupe les représentants des directions de politiques publiques concernées par la thématique.

Le comité technique assure le suivi et l'animation technique de la démarche et prépare les réunions du comité de pilotage.

Dans chacune des directions potentiellement concernées, un référent est désigné, pour assurer la mise en œuvre des actions et le portage des réflexions thématiques.

Le CODIR DGS

Le comité de direction DGS suivra l'état d'avancement de la démarche et des réalisations des actions inscrites dans ce programme. Il s'assurera de l'adéquation avec le projet de mandat, de la transversalité effective des politiques publiques et aura un suivi sur les données chiffrées du territoire et données d'activité.

Le groupe expert jeunesse

L'animation de la démarche s'appuiera sur le groupe expert jeunesse, instance réunissant les mouvements d'éducation populaire partenaires du Département. Cette instance, qui sera élargie dans sa composition, se réunit 3 fois dans l'année et pourra accueillir ponctuellement des jeunes et intervenants extérieur selon les thématiques abordées. Elle sera le point d'ancrage dans le relationnel avec les partenaires de l'éducation populaire et du monde de la jeunesse.

Évaluer et adapter

Chaque fin d'année, un bilan des réalisations et de l'état d'avancement des chantiers sera examiné par le COPIL.

Ce bilan sera à la fois quantitatif et qualitatif :

- Quantitatif sur la base des indicateurs d'évaluation chiffrés, établis à partir d'un référentiel de départ (T0) ;
- Qualitatif le cas échéant, par le biais de questionnaires auprès des agents, des usagers ou des partenaires sur une sélection d'actions.

Cette rencontre annuelle sera également l'occasion d'arrêter le nouveau programme d'actions et d'événements pour l'année à venir en fonction des enseignements du bilan-évaluation.

D'ici la fin du mandat, l'objectif est également de mettre en place un baromètre jeunes du 62 pour affiner l'état de situation des 15-25 ans dans le Pas-de-Calais en lien avec l'observatoire départemental.

Réussir avec les jeunes

La participation des jeunes à la vie locale est un des enjeux fort identifiés par le programme d'actions. Le Département s'appuiera sur les jeunes accueillis dans ses services (volontaires en service civique, apprentis, stagiaires) pour les consulter sur la mise œuvre de la délibération et l'animation de la démarche jeunesse.

Les chiffres clés de la jeunesse

Près de 12% de la population du Pas-de-Calais est âgé de 15 à 24 ans.

DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS

vivent sous le seuil de pauvreté dans le Pas-de-Calais en 2020



PRÈS 1/4 DES 15-24 ANS DU PAS-DE-CALAIS



ne sont pas scolarisés, ni emploi, ni en formation.



1 jeune sur 5

des 18-30 ans résidant dans les Hauts-de-France déclare ne pas avoir bénéficié des dispositifs, allocations, droits, aides ou tarifs sociaux en 2021.

À l'échelle nationale en 2021



Des 18-24 ans

souffrent de troubles de l'anxiété généralisée



plus d'un jeune sur 5 déclare des symptômes dépressifs



DES JEUNES

des Hauts-de-France sont déjà partis dans un autre pays européen



DES JEUNES

à l'échelle nationale métropolitaine



Des jeunes des Hauts-de-France en 2021

ont déclaré consacrer du temps à des activités bénévoles

PARTIR EN VACANCES !

16-25 ANS



Coup de ponce

SAC ADOS

**7732 PACKS
DISTRIBUÉS
DEPUIS 2009**

DEVENIR ANIMATEUR ?

16-25 ANS



Coup de ponce

BAFA / BAFD

**PRÈS DE 16 000
AIDES VERSÉES
DEPUIS 2014**

PASSER LE PERMIS ?

15-25 ANS



Coup de ponce

AIDE au PERMIS

**PLUS DE 11 300
AIDES
ACCORDÉES
DEPUIS 2014**

VOUS AVEZ UN PROJET ?

16-25 ANS



Coup de ponce

AIDE au PROJETS

482 PROJETS SOUTENUS EN 10 ANS

**1177 JEUNES VALORISÉS DANS LEUR
ENGAGEMENT ENTRE 2012 ET 2020 GRÂCE À**

**Talents
Citoyens**




LE DÉPARTEMENT EN ACTION



Le Département agit pour aider les jeunes
dans leur quotidien.

NOTRE ENGAGEMENT

VOUS RENDRE PLEINEMENT ACTEUR DE VOTRE VIE DANS LA SOCIÉTÉ

 Promouvoir la santé et le bien-être des jeunes




Santé



Logement




 Avoir son "chez soi" quand on est jeune



Emploi



 Faciliter l'accès à la formation et l'emploi

Promouvoir la santé et le bien-être des jeunes

La santé est la seconde préoccupation des habitants du Pas-de-Calais après l'emploi. Elle peut se définir comme un état de complet bien-être physique, mental et social. Les indicateurs de santé de la population du Pas-de-Calais sont parmi les plus dégradés de France métropolitaine. Le territoire cumule des difficultés dans tous les champs de la santé publique et une démographie médicale qui se dégrade.

De nombreuses études soulignent que les habitudes de vie chez certains jeunes sont particulièrement néfastes et altèrent leur état de santé : mauvaise alimentation, inactivité, consommation d'alcool, de tabac, drogues, usages des écrans, etc.

Le Département contribue par un ensemble d'interventions, directes ou indirectes, à offrir aux jeunes du Pas-de-Calais une adolescence et une jeunesse épanouies et en bonne santé, en particulier pour les plus vulnérables. Cet engagement est réaffirmé notamment dans le Pacte des solidarités humaines, adopté en décembre 2022.

- **Des actions directes en matière de santé**

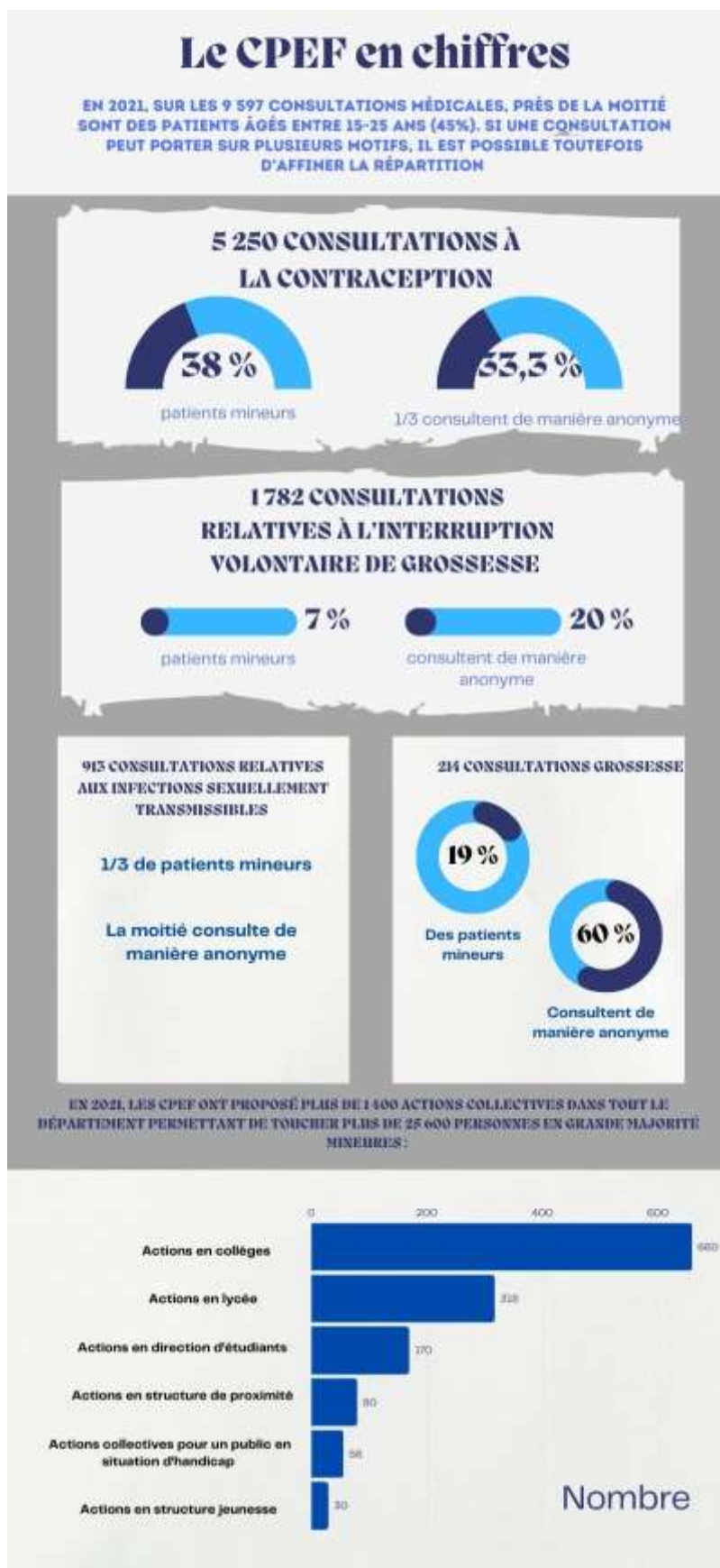
Le Département peut compter sur ses 2 **Maisons des adolescents (MDA)** et ses 3 sites d'implantation, des lieux ressources, qui accueillent les jeunes et leurs entourages. Les jeunes peuvent bénéficier d'une écoute, d'informations et de conseils, de soins, d'un accompagnement et d'une orientation vers des dispositifs et des structures spécialisées, de soutien éducatif. Des actions collectives sont également organisées directement dans les structures ou au sein des collèges ou des lycées. Les MDA proposent également des outils et des animations en direction des professionnels. On peut citer notamment des actions de sensibilisation autour de l'adolescence en direction des assistants familiaux. Les MDA se composent d'une équipe pluridisciplinaire (psychologues, assistants sociaux, animateurs, diététiciens, infirmières, personnels administratifs). Des permanences y sont proposées (juriste, médiatrice familiale, sage-femme...). Des partenariats sont mis en place pour assurer les orientations notamment vers les établissements de santé. **En 2022, ce sont 2611 jeunes qui ont pu être accompagnés par les MDA sur le Pas-de-Calais.**

Quel que soit son lieu d'habitation, un adolescent doit pouvoir trouver des réponses et une aide adaptée à sa problématique. Les Maisons des adolescents s'appuient donc sur un large réseau de partenaires, **Réseau Ados62**, notamment les Points d'Accueil et d'Écoute des Jeunes (P.A.E.J.), les services de prévention spécialisée, les Centres médico-psycho-pédagogiques, etc. Ce réseau doit permettre de contribuer à un maillage territorial permettant une bonne accessibilité et assurer une réponse au plus proche des jeunes.

Le Département a également la responsabilité des **centres de planification et d'éducation familiale et de santé sexuelle**. Répartis sur tout le Pas-de-Calais, ces 25 sites de consultation sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'échanges et de conseils, et de consultations. Ils sont ouverts à tous : adultes, couples, familles, adolescents. Ils sont gratuits pour les mineurs et les personnes sans assurance médicale. L'équipe est composée de 9 médecins, 29 sages-femmes, 16 conseillères conjugales, 1 pharmacien et 10 secrétaires et 2 internes en médecine en stage.

Les médecins sont là pour pratiquer un examen et un suivi gynécologique, prescrire une contraception adaptée, dépister et traiter des infections sexuellement transmissibles, réaliser un test de grossesse et accompagner la personne vers la poursuite ou l'interruption volontaire de grossesse. Les conseillères conjugales accompagnent les couples, familles, les parents qui

s'interrogent et/ou font face à des difficultés. En plus des prestations médicales et du conseil conjugal, ces services départementaux assurent également des actions de prévention et d'information collectives auprès des jeunes.



Pour répondre aux insuffisances de **médecins généralistes** sur certaines zones blanches, et agir ainsi sur l'offre de soins, le Département a également directement recruté des professionnels et ainsi contribué à ouvrir des **centres de santé** pour répondre aux besoins de la population.

En septembre 2023, le Département a conventionné avec les **Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) de la Côte d'Opale et de l'Artois**. Elle propose un cadre de collaboration à l'ensemble des agents du Département pour l'accompagnement vers l'accès aux droits et aux soins des habitants du Pas-de-Calais, en particulier les plus vulnérables et le public jeune. Cette convention a pour objectifs :

- d'identifier les interlocuteurs référents locaux ;
- de mettre en œuvre des collaborations favorisant l'information sur les dispositifs d'accès aux droits, d'accès aux soins... auprès des professionnels, structures et personnes en situation de précarité ;
- d'améliorer la gestion des droits des personnes en situation de renoncement aux soins, aux droits et à la santé, dans le but de les accompagner de manière individualisée dans leurs démarches ;
- de promouvoir les dispositifs existants en matière de prévention (bilans de santé...) ;
- d'organiser les modalités de suivi et d'évaluation de la collaboration entre les parties.

La santé des jeunes est également au cœur de toutes les prises en charge. En effet, dans le cadre de l'accompagnement social et/ou éducatif des familles et des jeunes, les travailleurs sociaux et médico-sociaux s'attachent à mener avec les familles un projet **d'accompagnement global** prenant pleinement en compte la question de la santé, des comportements favorables à une bonne santé et l'accès aux soins. L'enjeu est particulièrement important dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes confiés et de la prise en charge des jeunes en situation de handicap.

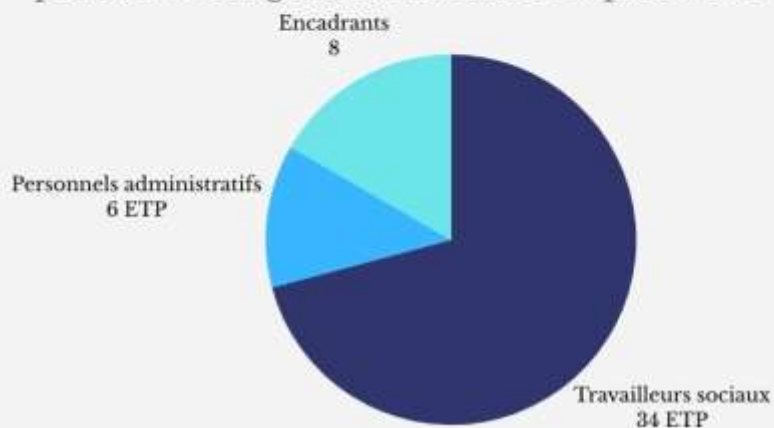
Pour prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion des jeunes, le Département assure le financement et le pilotage des services de **prévention spécialisée** au titre de la protection de l'enfance. La prévention spécialisée est destinée à faire face à des situations de fragilité affective, de rupture par rapport à l'environnement social et familial, d'exclusion quant à l'accession aux savoirs, à la culture, à la santé. À partir d'un travail de rue, elle s'adresse prioritairement aux groupes de jeunes exclus dont les relations avec l'environnement sont difficiles, parfois conflictuelles et qui ont souvent rompu le dialogue avec les adultes et les institutions. Ces services sont en première ligne pour repérer des jeunes en souffrance y compris en souffrance psychologique, apporter un message de prévention et orientation vers le soin ou les services adaptés aux situations.

Pour l'année 2023, le financement du Département pour les 8 services de prévention spécialisée s'élève à 3 507 148,76 €.

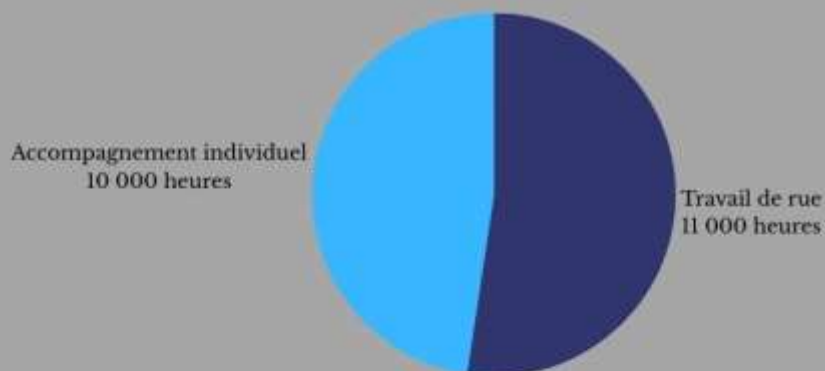
Le Département finance à hauteur de

95 %

postes financés grâce au soutien du Département



Cela Représente :



3 644 jeunes ont été rencontrés en 2022



1 822 ont entre 11 et 16 ans



Plus de 120 actions collectives ont également été réalisées en 2022.

- **Des interventions indirectes en matière de santé**

En tant que chef de file de la lutte contre la précarité énergétique et fortement impliqué dans la lutte contre l'habitat indigne, le Département s'attache également à agir contre le **mal-logement**. En effet, le logement est un déterminant majeur de santé. Un logement mal isolé, mal chauffé a un impact sur la santé en favorisant la propagation des maladies. La présence de moisissures constitue un risque, notamment d'irritation et de symptômes respiratoires, particulièrement pour les personnes à risque. Vivre dans un logement dégradé ou sur occupé conduit également à une perte d'estime de soi, un repli sur soi, de l'anxiété, de la dépression. De manière concrète, le Département travaille avec ses partenaires au repérage et la prévention des publics concernés. Des aides financières et des accompagnements sociaux adaptés sont ensuite proposés au regard des situations identifiées.

Hors du champ des solidarités, et au-delà des acteurs de première ligne, le Département s'attache à activer des leviers stratégiques qui peuvent permettre d'agir sur les déterminants de santé des jeunes. En améliorant les **environnements physiques** (aménagement du territoire, préservation de la biodiversité, gestion des espaces naturels sensibles, soutien au développement des équipements et services dans les communes et intercommunalité, etc.), la collectivité répond aux défis des inégalités territoriales et sociales de santé et participe à la promotion de la santé environnementale.

La **qualité des denrées alimentaires accessibles** aux populations du Pas-de-Calais est également un axe d'intervention. Dès 2016, le Département avait posé le principe de la montée en qualité alimentaire de la restauration dans une perspective de développement durable de l'agriculture. En 2019, il est allé plus loin au travers d'une délibération cadre "Le meilleur produit au plus près". Cette démarche ambitieuse s'articulait autour de 3 orientations stratégiques dont l'amélioration de la santé des habitants du Pas-de-Calais, en particulier celle des jeunes collégiens via le levier de la restauration scolaire notamment. Le Pacte des solidarités territoriales et le Pacte des réussites citoyennes apportent un cadre pour aller plus loin sur ce sujet.

Enfin, la **politique sportive** déployée par le Département s'attache à faciliter l'accès aux équipements et aux activités physiques pour tous, notamment via le soutien aux clubs sportifs, aux comités départementaux, aux évènementiels sportifs et aux équipements d'animation locale. Le développement de l'activité physique chez les jeunes et son accès facilité, combiné à la promotion d'une alimentation de qualité, sont des réponses adaptées pour contribuer à une bonne santé physique et mentale et notamment lutter contre le surpoids et l'obésité, qui prennent de l'ampleur en France, en particulier chez les jeunes.

En effet, début 2023, une étude conjointe entre la Ligue de l'obésité, le CHU de Montpellier et l'INSERM, ont souligné une forte hausse de l'obésité dans les classes d'âge les plus jeunes entre 1997 et 2020. Cette augmentation concerne tout particulièrement les 18-24 ans : s'ils sont, globalement moins touchés que d'autres catégories d'âge (9,2%), cette proportion a quadruplé depuis une vingtaine d'années. L'obésité morbide a été multipliée par près de 7. Cela s'explique par l'évolution des modes de vie : alimentation moins traditionnelle et plus globalisée, la place des écrans, et la baisse de l'activité physique, mais également les confinements qui ont impacté négativement les habitudes de vie et l'activité physique quotidienne.

Ainsi, le Département dispose d'un ensemble de leviers pour intervenir directement ou indirectement sur le bien-être et la santé des jeunes. **Dans le cadre du projet de mandat 2022-2027, la santé des jeunes reste, plus que jamais, à l'agenda des volontés politiques départementales.** Il s'agit de conforter ces interventions et de viser un objectif de qualité des réponses apportées aux jeunes sur ce champ.

À retrouver dans :

- Le schéma enfance famille "Bien grandir dans le Pas-de-Calais"
- Pacte des solidarités territoriales
- Politique sportive départementale

Les mesures concrètes :

1. Développer les actions d'information santé directement auprès des jeunes
2. Conforter les réseaux de prévention et d'écoute avec l'ensemble des professionnels concernés
3. Favoriser la pratique du sport santé
4. Favoriser l'accès à une alimentation saine et durable

Mesure 1

Développer les actions d'information santé directement auprès des jeunes

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà

Intervenir directement auprès des jeunes en coordonnant les actions suivantes



- ✓ Mener des interventions croisées auprès des jeunes accompagnés. Il est notamment essentiel de renforcer les liens entre les équipes des CPEF et les travailleurs sociaux pour diffuser des messages de prévention auprès des jeunes confiés et suivis par les services départementaux
- ✓ Développer des actions partenariales sur les territoires à l'instar de la semaine de l'adolescence sur le Ternois et en s'appuyant sur les mouvements d'éducation populaire
- ✓ Mobiliser le fonds d'aide aux jeunes pour soutenir des actions collectives contribuant au bien-être des jeunes et mieux communiquer sur ce dispositif auprès des structures

Dans le cadre du partenariat entre le Département et les CPAM :



- ✓ Diffuser les supports d'information et de communication de la CPAM auprès des jeunes accompagnés et/ou accueillis dans nos services ;
- ✓ Attirer l'attention des agents de la CPAM sur des situations de jeunes assurés accompagnés et/ou accueillis dans nos services ayant des situations sociales complexes en vue d'une potentielle orientation vers le service social de l'Assurance maladie ;
- ✓ Proposer des actions d'information sur les services de la CPAM dans le cadre d'actions collectives menées en direction des jeunes accompagnés et/ou accueillis dans nos services ;
- ✓ Orienter les jeunes assurés en difficultés accompagnés et/ou accueillis dans nos services vers l'offre de la CPAM en matière d'aide à la complétude des dossiers administratifs ou vers les bilans de santé.

Les actions nouvelles pour aller plus loin



✓ Malgré le Réseau Ados62, le dispositif "Maison des adolescents" avec trois sites d'implantation dans le département ne permet pas d'apporter une réponse en proximité sur l'ensemble du territoire départemental. Le Département, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, souhaite enrichir son offre de services sur les territoires où les problématiques de santé des adolescents sont prégnantes, en particulier sur le Calaisis et le secteur de Béthune - Bruay. Des dispositifs itinérants seront également envisagés.

✓ Engager un travail de coordination avec l'Éducation nationale concernant la sensibilisation à la sexualité pour renforcer les actions proposées au sein des établissements scolaires

✓ Assurer une meilleure formation des professionnels concernant la sexualité chez les jeunes notamment chez les assistants familiaux

✓ Programmer des actions de sensibilisation avec les CPEF-centres santé sexuelle spécifiquement pour les jeunes accueillis au sein des services départementaux (apprentis, stagiaires, volontaires en service civique) dans le cadre de journées d'accueil et/ou de regroupements dans un esprit collectif et convivial. Ces actions seront également l'occasion pour les jeunes de découvrir un service de la collectivité et une occasion de rencontres avec des professionnels du soin.



Mesure 2

Conforter les réseaux de prévention et d'écoute santé avec l'ensemble des professionnels concernés

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Poursuivre le soutien aux services de prévention spécialisée et conforter le pilotage territorial de leurs interventions
- ✓ Pour renforcer la prise en compte des problématiques liées à l'adolescence et à la vie affective et sexuelle, il est nécessaire de s'appuyer sur l'expertise des maisons des adolescents et des CPEF-centres de santé sexuelle. Il s'agit de proposer des espaces de travail partagés pour sensibiliser les intervenants auprès des jeunes et favoriser la coordination entre acteurs de la jeunesse qui ont peu l'occasion d'échanger sur leurs pratiques (ateliers, journées d'échanges, formations ...)

Les actions nouvelles pour aller plus loin



- ✓ Articuler les réseaux d'acteurs intervenant auprès des jeunes :
 - Structurer et animer le réseau d'information jeunesse et l'articuler avec le réseau Ados 62, les services de prévention spécialisée, les structures d'insertion professionnelle et sociale et les acteurs de deuxième ligne intervenant sur le champ de la santé et la prévention avec des rencontres régulières entre les acteurs ;
 - Faciliter les orientations entre les structures en fonction des problématiques repérées
- ✓ Intensifier la stratégie départementale d'aide aux aidants
 - Développer des solutions innovantes en direction des jeunes aidants : sensibiliser les acteurs susceptibles d'être en 1ère ligne (collégiens, personnes en insertion ...), orienter vers les dispositifs existants, proposer de nouveaux outils plus adaptés à cette classe d'âge et rendre lisible l'offre

Mesure 3

Promouvoir la pratique du sport santé

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Le Département accompagne une cinquantaine de comités sportifs départementaux qui coordonnent le développement et la promotion de leur discipline sur le territoire. Le partenariat développé depuis plusieurs années permet de faciliter la pratique sportive aux personnes les plus éloignées de la vie associative et de contribuer au développement de la citoyenneté. En plus de coordonner la pratique de leur discipline envers les jeunes du département, les comités mettent en place de nombreuses actions qui participent à la promotion du sport santé. Par exemple, le comité départemental UFOLEP 62 déploie le projet « multisports jeunes » pour répondre aux problématiques de santé, d'insertion, et d'éducation en partenariat avec les structures jeunesse des quartiers prioritaires.
- ✓ Le service départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Pas-de-Calais est chargé d'organiser et de coordonner la pratique du sport scolaire dans les établissements du second degré. Chaque établissement scolaire dispose d'une association sportive encadrée par les enseignants d'EPS. Le Département a développé un partenariat avec l'UNSS 62 pour favoriser les actions de promotion de la citoyenneté, de sensibilisation de la pratique pour les collégiens handicapés, et de formation de jeunes officiels.

Mesure 4

Favoriser l'accès à une alimentation saine et durable

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Poursuivre le soutien aux associations caritatives pour répondre à la précarité grandissante des jeunes et plus spécifiquement des étudiants. S'attacher à évaluer avec elles la situation en matière de précarité alimentaire des jeunes (rôle de veille) via notamment une dynamique de mise en réseaux. Étudier la possibilité de développer les partenariats avec ces structures pour améliorer l'accompagnement des jeunes. Participer à une aide alimentaire offrant des produits de qualité et de proximité.
- ✓ Participer aux démarches territoriales en matière d'accès à l'alimentation durable (PAT) et s'assurer de la prise en compte du public jeune.

Les actions nouvelles pour aller plus loin



- ✓ Utiliser l'alimentation durable comme support à l'insertion (exemple : insertion par l'activité économique) et faire des métiers de l'agriculture et agro-alimentaire des opportunités de formation et d'emploi pour des jeunes en insertion

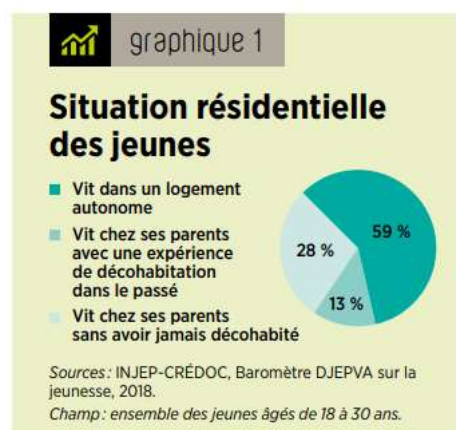


- ✓ Dans le cadre du soutien à l'autonomie des jeunes, intégrer la thématique de l'accès à une alimentation locale de proximité. Initier une réflexion et expérimenter des actions locales en ce sens comme la sensibilisation des assistants familiaux, le développement d'actions collectives en MDS et/ou avec les partenaires, etc.

Avoir son « chez soi » quand on est jeune

En 2018, dans une étude de l'INJEP, il apparaît que, malgré les difficultés d'accès à l'indépendance financière et la hausse générale du prix de l'immobilier locatif et de la pierre, les jeunes aspirent fortement à la décohabitation et au logement autonome. La grande majorité des jeunes majeurs (18-30 ans dans l'étude) vit dans un logement autonome.

L'autonomie résidentielle est fortement limitée par le coût du logement et de la vie et la nécessité d'avoir des ressources stables. Les frais liés au logement pèsent lourd dans le budget des jeunes, ce qui impacte les autres postes de dépenses (69% contre 51% pour l'ensemble de la population). Les jeunes peuvent percevoir des aides de leurs familles pour leur permettre de se maintenir dans un logement de qualité.



Les jeunes ont été les premières victimes de la crise sanitaire de la COVID-19 et ont subi de plein fouet ses conséquences économiques et sociales. L'une des préoccupations de la Fondation Abbé Pierre porte notamment sur les conditions de vie des jeunes qui peuvent se loger seuls. Petite surface, logement mal chauffé, humide, voire insalubre, cohabitation forcée, sur occupation, les jeunes, notamment les plus précaires et sans soutien familial, sont marqués par le mal-logement. La précarité liée à l'énergie progresse chez cette classe d'âge. 1 ménage sur 2 de moins de 35 ans, déclare avoir eu des difficultés à payer ses factures d'énergie. Ils sont nombreux à se priver de chauffage pour réduire leurs dépenses. Les étudiants sont particulièrement concernés par les situations de précarité énergétique.

Le Département est pleinement engagé en matière d'accès et de maintien dans le logement des jeunes, notamment les plus fragiles. C'est un public prioritaire du nouveau Plan départemental en faveur du Logement et de l'hébergement des personnes défavorisées. Le Pacte des solidarités humaines, et sa déclinaison au travers du schéma départemental inclusion, identifie clairement un objectif en matière de logement. Parce que c'est est un facteur essentiel d'insertion, la stratégie départementale s'attache à soutenir l'accès et le maintien dans le logement des jeunes les plus vulnérables, tout particulièrement pour ceux ayant eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance. En étroite collaboration avec les bailleurs sociaux, il s'agit de conforter les actions préventives, diffuser une information claire dans les démarches logement, proposer des accompagnements sociaux spécifiques.

L'accès à l'autonomie, pour les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, constitue un enjeu important dont la loi du 14 mars 2016 fait un axe fort : chaque jeune doit pouvoir bénéficier d'un projet d'autonomie individualisé suite à une évaluation de son niveau d'autonomie. Cet accompagnement global et adapté doit débuter dès 16 ans et doit prendre en compte l'ensemble des aspects favorisant l'autonomie : scolarité, formation, adaptation à la vie ordinaire, hébergement... Le Département souhaite inscrire chaque adolescent et jeune majeur confié à l'Aide Sociale à l'Enfance dans un parcours d'accès à l'autonomie, en les rendant acteurs de leur parcours, et leur faciliter l'accès au logement.

Pour cela, le Département soutient, depuis 2016, le dispositif « **Tremplins Duo** », mis en place par l'association Rencontres et loisirs, en partenariat avec l'association Accueil et Relais. Tremplins Duo propose un hébergement et un accompagnement éducatif renforcé pour des jeunes à partir de 16 ans issus de l'Aide Sociale à l'Enfance et/ou en rupture familiale, sur le territoire d'Hénin-Carvin prioritairement. Le Département verse une subvention à hauteur de 460 000€ pour 2023-2024.

Ce sont donc 22 hébergements qui sont accessibles moyennant une participation financière modérée (16 pour les jeunes majeurs et 6 pour des jeunes mineurs). En complément, un accompagnement social renforcé est proposé permettant d'aborder avec le jeune les questions de santé, de budget, formation, emploi, scolarité. L'équipe est composée de 4 travailleurs sociaux et d'un agent technique. Ce sont principalement les services de l'aide sociale à l'enfance qui sont les prescripteurs.

Pour les jeunes majeurs accueillis, le revenu est composé par l'allocation jeune majeur complétée d'une bourse ou d'un salaire. La moitié des jeunes mineurs accueillis sont inscrits en lycée général ou professionnel. L'autre moitié présente une absence de projet professionnel qui suppose une prise en charge conjointe avec la Mission locale et le service d'accueil de jour de l'association. D'autres mesures d'accompagnement logement classique (comme le FSL) peuvent être mobilisés dans la continuité de ce dispositif.

Le Département soutient financièrement les **8 Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)** qui couvrent la totalité du département. Les CLLAJ proposent aux jeunes de 16-30, quelle que soit leur situation socioprofessionnelle et personnelle, des conseils, de l'information, une orientation vers les partenaires, un accompagnement pour leur permettre l'accès aux droits et à une solution logement adaptée. Ils travaillent en partenariat avec les acteurs du logement afin d'apporter des solutions de logement transitoires (sous-location, résidence sociale, foyers de jeunes travailleurs, bailleurs, etc.). Ils sont experts des questions de logement des jeunes, ayant une analyse fine des besoins du territoire et de l'offre de services disponible. Le budget annuel s'élève à 200 000€ pour ces structures (25 000€ par CLLAJ). Pour l'année 2023, 140 000€ complémentaires ont été versés aux CLLAJ ayant proposé des actions spécifiques à destination des jeunes de l'ASE (crédits du plan pauvreté).

En matière d'aides financières, le **Fonds de Solidarité Logement (FSL)** géré par le Département peut être mobilisé au travers d'une aide à l'équipement de première nécessité pour des jeunes en difficultés (achat de meubles).

En matière d'accès au logement autonome, le Département conventionne également avec **Pas-de-Calais Habitat** pour faciliter l'accès des primo-locataires de moins de 30 ans dans le cadre du dispositif "**Un jeune un logement**", financé à hauteur de 30 000 € chaque année. Il permet à des jeunes de moins de 30 ans, seuls ou en couple, sans enfant, faisant une première demande de logement social à la location auprès de Pas-de-Calais Habitat de bénéficier d'un logement pré-équipé (kitchenette). Toutes les charges sont incluses, y compris les charges liées à l'énergie et aux fluides, l'ouverture des compteurs est à la charge du bailleur, les démarches administratives sont simplifiées. **Depuis 2016, 133 logements ont été identifiés dans le cadre de ce dispositif. En 2022, 37 jeunes ont pu être relogés.**

A la majorité, le Département apporte également un accompagnement global aux jeunes les plus fragiles notamment ceux en rupture familiale et en grande précarité, ainsi que les jeunes confiés, dans la continuité de leurs parcours à l'aide sociale à l'enfance. En effet, dans le cadre du "**Logement d'abord**", un observatoire des besoins, porté par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Pas-de-Calais (SIAO62) a permis d'initier une étude sur ce public. Ainsi, il faut savoir qu'en 2022, ce sont 900 jeunes qui se sont rendus dans une antenne du SIAO pour un entretien. La même année, 400 jeunes se rendaient dans un accueil de jour du Pas-de-Calais.

Afin d'accompagner de manière renforcée les jeunes les plus en difficultés dans l'accès et le maintien dans le logement, le Département a initié une vaste stratégie d'accompagnement en direction **des jeunes majeurs ayant eu un parcours à l'ASE**. Cette démarche s'appuie sur différents dispositifs :

- Fonds solvabilisation : cette aide financière peut être mobilisée quand le FSL ou aucun autre dispositif ne peut intervenir pour éviter les ruptures de parcours. Le besoin de

solvabilisation peut être ponctuel (ex : 1 mois) ou sur une durée plus longue (jusque 12 mois) et est plafonné à 500€ par mois. C'est un soutien financier temporaire et exceptionnel permettant essentiellement le règlement des dépenses couvrant le coût résiduel du logement et les charges. Les jeunes doivent s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle et adhérer, dans les situations le nécessitant, à un accompagnement social adapté. 164 aides ont pu être attribués.

- Accompagnements sociaux spécifiques renforcés exercés par des opérateurs qui réalisent les accompagnements sociaux au titre du FSL : 406 jeunes accompagnés depuis 2020.
- Des solutions logement : en partenariat avec les bailleurs publics, ce dispositif permet de proposer des logements, situés à proximité des services (zones d'emplois, transports...). Il propose des facilités d'entrée et sortie dans un logement avec un loyer qui comprend les charges en eau, électricité et gaz et qui restent stable tous les mois. Ces logements sont pré-équipés, avec des loyers et des charges compatibles avec les ressources du jeune. 82 logements sont identifiés dans le cadre de ce dispositif.

En matière d'offre intégrée (offre de logement, accompagnement social et aides financières), le Département développe également depuis plusieurs années la démarche du **"Logement d'abord"**. Cette démarche est un principe d'intervention qui vise à garantir le respect d'un droit fondamental : le logement. Il s'agit de faire un logement un levier d'insertion plus global. Cette démarche doit permettre de réduire le nombre de personnes sans domicile et prévenir les ruptures dans les parcours de vie qui peuvent mener à la rue. Ce modèle doit permettre un accès direct au logement, sans passer obligatoirement par les structures d'hébergement. Il s'agit alors de partir du principe que tout le monde peut habiter dans un logement moyennant pour certains publics un accompagnement adapté et renforcé. Le Logement d'abord propose des accompagnements sur mesure, adaptés à chaque personne selon son rythme, ses besoins, ses ressources, ses compétences. La recherche de logements abordables et le travail en coopération au local est un préalable à cette démarche, notamment avec les acteurs du logement et de l'habitat, dont les bailleurs publics, pour faciliter l'accès à des logements de qualité et abordables.

Le Département, avec le soutien de l'État, a pu se lancer dans cette démarche dès 2017 sur certains territoires stratégiques où les besoins sont plus importants. Le public jeune a été identifié comme public prioritaire de ces nouveaux dispositifs notamment les jeunes de moins de 25 ans, en situation de sans-abrisme, sans ressource et qui cumulent divers types de vulnérabilité : ruptures familiales, jeunes sortants de l'ASE, difficultés d'insertion sociale et professionnelle, difficultés de santé, addictions, exclusions liées au logement (jeune vivant en squat, en habitat précaire ou en centre d'hébergement).

Ont pu être développés :

- **5 plateformes "Logement d'abord"** ont été mises en place avec 5 coordinateurs (Lens-Liévin Hénin-Carvin, Artois, Boulonnais, Montreuillois, Audomarois). Ces plateformes permettent de faciliter les orientations vers le logement des personnes sans-abris ou cumulant des difficultés, dont les jeunes en rupture. Des partenariats solides sont développés entre les MDS, les bailleurs sociaux, les intercommunalités, les services de l'État, les CCAS, les associations pour assurer le repérage, l'accompagnement et le relogement des publics. Plusieurs accompagnements pluridisciplinaires, renforcés ont été déployés (professionnels du social et du médico-social, équipes de la veille sociale). Il s'agit de développer cette offre sur l'ensemble du territoire.
- **Plusieurs accompagnements renforcés peuvent être mobilisés dont l'accompagnement ENVAUL**, ENtrée dans la Vie AUtonome par le Logement, qui combine un accompagnement, une aide financière pour le paiement du loyer et un accès au logement facilité. C'est une mesure d'accompagnement social mobilisable qui consiste à capter des logements de qualité dans le parc privé/public, sur un mode individuel ou collectif, en sécurisant si besoin le versement du loyer, et d'assurer aux

jeunes un accompagnement socio-éducatif global (accès aux droits, à la santé, vie quotidienne, insertion sociale et professionnelle, ...) et progressif, pour s'adapter au rythme de chacun, permettant de sécuriser l'accès direct à un logement pérenne et/ou le maintien dans celui-ci. Le projet peut proposer le recours à un bail glissant.

À ce jour, 136 jeunes en grande difficulté ont pu être accompagné au titre du Logement d'abord et 66 ont bénéficié d'un accompagnement ENVAUL.

À retrouver dans :

- Le schéma inclusion "Garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais 2023-2027"
- Plan départemental en faveur du Logement et de l'hébergement des personnes défavorisées 2022-2027

Les mesures concrètes :

5. Informer et accompagner les jeunes quelle que soit leur situation
6. Conforter l'offre de solution logement pour les jeunes en rupture et éviter le sans-abrisme

Mesure 5

Informer et accompagner les jeunes quelle que soit leur situation

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Poursuivre le soutien aux comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) comme premier point de contact, d'information et d'accompagnement en matière d'accès et de maintien dans le logement
- ✓ Communiquer sur l'offre existante sur le site internet Jeunesdu62.fr et envisager de mieux valoriser les structures relais d'information pour les jeunes dans le cadre de sa refonte (PIJ, CLLAJ ...)
- ✓ Déployer les colocations jeunes à l'instar de l'action menée sur Lens par l'AFEV avec le programme KAPS (colocation à projet solidaire)

Les actions pour aller plus loin



- ✓ Renforcer l'observation des besoins des jeunes en matière de logement, notamment les jeunes les plus fragiles, pour garantir une réponse cohérente.
- ✓ Mettre en réseau les apprentis au Département pour faciliter l'organisation de colocations : de nombreux apprentis rencontrent des difficultés à pouvoir assumer 2 logements entre le lieu de formation et le lieu d'apprentissage. Une expérimentation sur la mise en relation des apprentis accueillis au Département pour les inciter à se mettre en colocation pourra être menée
- ✓ Prémunir les jeunes face à la précarité énergétique : relayer des supports d'information existants (guides), outiller les acteurs jeunesse pour diffuser les bons messages de prévention (actions de sensibilisation à destination des CLLAJ, PIJ, maisons des étudiants, CROUS ...)

Mesure 6

Conforter l'offre de solution logement pour les jeunes en rupture et éviter le sans-abrisme

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Préparer, dès 16 ans, les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance dans l'accès au logement autonome en confortant le projet Tremplins Duo, en poursuivant les partenariats locaux entre les services de l'aide sociale à l'enfance et les structures d'accompagnement logement et en proposant des actions collectives sur cette thématique
- ✓ Poursuivre les dispositifs d'accompagnement au logement dédiés aux jeunes majeurs pour garantir l'accès autonome au logement, sous réserve de l'obtention des crédits auprès de l'État

Les actions nouvelles pour aller plus loin



- ✓ Développer la démarche du Logement d'abord sur les territoires non-couverts du Département : Calaisis, Ternois, Arrageois (sauf CUA déjà couverts par l'EPCI) et étendre, notamment, le dispositif d'accompagnement ENVAUL pour assurer une réponse globale pour les jeunes en rupture (offre de logement, aides financières et accompagnement social globale).
- ✓ Expérimenter l'accueil de jeunes en rupture familiale (étudiants ou jeunes travailleurs) en Résidences Autonomie dans le cadre d'un projet d'établissement intergénérationnel



- ✓ Renforcer les coopérations avec les acteurs du logement et notamment les bailleurs pour diversifier les réponses en matière de logement et mobiliser plus fortement Pas-de-Calais Habitat afin de proposer davantage de solutions de logement de proximité et adapté (primo-locataires et jeunes aux besoins spécifiques).

Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi

Le passage à l'âge adulte constitue pour tous les jeunes un moment décisif. Cette période transitoire peut être potentiellement difficile à vivre pour certains. La crise sanitaire et par ricochet la crise économique et sociale récente, touche toute la population. Mais la situation des jeunes doit faire l'objet d'une attention toute particulière. En effet, cette classe d'âge est particulièrement touchée par le chômage et la précarité. Presque 30% des jeunes de moins de 30 ans dans le Pas-de-Calais vivent sous le seuil de pauvreté. Près d'un quart des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi (contre 16% au niveau national). Il s'agit donc de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles, les mêmes opportunités pour s'épanouir, se construire, s'insérer socialement et professionnellement, être autonome.

Il est important de rappeler qu'il n'y a pas une jeunesse mais des jeunesses. Les problématiques éprouvées par les jeunes sont différentes, notamment en fonction du lieu d'habitation, de l'offre de services, du bassin d'emploi, de l'accès aux écoles, de l'offre de mobilité,

Au niveau régional, 10% des jeunes de 16 à 19 ans abandonnent leur scolarité sans avoir obtenu de diplôme (estimation rectorat). Le territoire régional pâtit d'un contexte relativement défavorable avec une moyenne des diplômés en Hauts-de-France inférieure à celle de la France. Le taux de sortant du système scolaire dans le Pas-de-Calais était de 13,43% en 2019 contre une moyenne nationale de 8,4%. Le décrochage scolaire apparaît donc être un phénomène particulièrement marqué sur le territoire départemental.

Le **fonds d'aide aux jeunes (FAJ)** est un dispositif important pour lutter contre la détresse et la précarité vécues par certains. C'est un outil obligatoire piloté par les Départements. Il permet d'apporter une aide financière individuelle aux jeunes en difficulté qui s'inscrivent dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. L'aide permet de couvrir des besoins en subsistance (alimentation, hébergement d'urgence, vêture, hygiène, santé ...). **Le Département, en 2023, a choisi d'étendre l'éligibilité dès 15 ans pour intervenir le plus précocement et éviter les ruptures de parcours. En 2022, 324 aides ont été accordées pour 74 107€.** Le Département a complété le dispositif par une aide aux projets collectifs destinés aux jeunes. Les actions collectives financées doivent permettre d'apporter un impact à très court terme sur le parcours du jeune et doivent s'inscrire dans les thématiques suivantes : le jeune et son environnement, la citoyenneté, la culture, le sport, l'écologie, la parole du jeune (développement des compétences professionnels et transversales), les loisirs, le jeune et son autonomie, le logement, la mobilité, le budget, la santé, le bien-être, l'insertion professionnelle, la remobilisation, et l'accompagnement autrement.

Cette aide ponctuelle d'urgence est loin d'être suffisante pour pallier les grandes difficultés des jeunes dont les situations se sont aggravées par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. Pour s'adapter à toutes les jeunesses et faire face à l'aggravation de certaines difficultés, l'accompagnement social est au cœur des pratiques d'intervention. Le Département mise sur des modalités d'accompagnement adaptées susceptibles de soutenir les jeunes dans leur passage vers l'autonomie.

Le Département compte un réseau important d'acteurs dont principalement les 9 **missions locales**, qui assurent un accueil, un accompagnement global de proximité pour tous les jeunes confrontés aux difficultés d'insertion. Ces structures facilitent l'accès des jeunes aux aides et aux dispositifs d'insertion existants (formation, emploi, santé, logement, mobilité, accès aux droits...). **En 2022, c'est près de 1,5 million qui ont été versés aux missions locales pour l'exercice de leurs missions.**

Afin de renouveler les modes d'intervention auprès des jeunes, le Département finance 9 postes de **coach jeunesse** au sein des missions locales. Ces professionnels ont pour mission d'aller à la rencontre des jeunes qui ne viennent pas à la mission locale ou dans les structures sociales du territoire et de les raccrocher aux dispositifs existants. Les jeunes en rupture, confrontés à de graves problématiques sociales et de santé sont la cible principale de ce nouveau dispositif.

Afin de lutter contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, et en complément des dispositifs logement développés, des **coordonnateurs ASE** ont été recrutés sur chaque territoire au sein des missions locales. Il s'agit de déployer un binôme professionnel de l'accompagnement éducatif et conseiller socio-professionnel pour préparer la sortie de l'accompagnement et définir un projet professionnel. Le coordonnateur doit assurer les articulations entre les intervenants auprès du jeune et construire un lien de confiance avec ce dernier. Ce dispositif est une vraie réussite et un levier efficace dans l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes confiés. **À ce jour plus de 350 jeunes ont pu bénéficier de cet accompagnement depuis 2019.**

Ainsi, depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. **L'obligation de formation** permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement et de formation des jeunes en risque d'exclusion. Dans un délai de deux mois suivant la convocation et en l'absence avérée de respect de l'obligation de formation, la mission locale, qui a en charge la mise en œuvre de ce dispositif, transmet au Président du Conseil départemental les informations relatives à la situation du jeune au regard de l'obligation de formation, en vue de lui permettre d'organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et ce en lien avec le programme départemental d'insertion.

Dans le cadre de sa politique d'insertion, le Département du Pas-de-Calais a renforcé son partenariat avec les **écoles de la deuxième chance (E2C)** présentes sur son territoire pour apporter une première réponse aux jeunes relevant de l'obligation de formation. La finalité est de repérer les jeunes en développant le « Aller vers » et ainsi raccrocher les jeunes à un parcours permettant de répondre à l'obligation de formation des 16-18 ans. Une fois le jeune repéré, les E2C proposent des parcours d'accompagnement composés d'un travail individualisé sur le projet professionnel du jeune et notamment la promotion de l'alternance et des contrats d'apprentissage, d'atelier sur les savoirs de base en mixant des activités transversales (activités culturelles, sportives et citoyennes) ainsi que des visites d'entreprises et de centres de formation. Ces dispositifs doivent permettre d'apporter une réponse aux jeunes de 16 à 18 ans en situation de décrochage scolaire, et/ou diplômé ou non, ni emploi, ni en éducation, ni en formation.

Enfin, pour renforcer l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité, le Département soutient des **actions d'accompagnement et d'insertion professionnelle** dans le cadre du programme départemental d'insertion. Les jeunes de moins de 26 ans accompagnés par les structures d'insertion du Pas-de-Calais peuvent être orientés, selon leurs besoins et leur projet professionnel, vers ces dispositifs. On peut citer par exemple :

- les **préparatoires à l'emploi**, proposés en amont d'un recrutement ou d'une formation qualifiante pour favoriser l'accès à l'emploi durable au travers d'un appui renforcé et personnalisé et d'immersions en entreprises pour conforter le projet ;
- les actions relatives à la détection des compétences ;
- la plateforme **MaMobilité62** et toutes les actions en faveur de la mobilité inclusive ;

- le financement de postes de facilitateurs dans les PLIE pour développer les **clauses d'insertion** et faciliter le repérage et le positionnement de jeunes de moins de 26 ans (ainsi que de bénéficiaires du RSA) ;
- le soutien à **l'insertion par l'activité économique** (associations intermédiaires, ateliers chantiers d'insertion comme les chantiers permanents, les chantiers écoles, dispositif un emploi un toit, entreprises d'insertion). L'IAE permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières (mobilité, logement, santé, budget...) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.
- le dispositif **premières heures** qui cible principalement des publics du "Logement d'abord" (dont les jeunes en grande marginalité). Il s'agit de remobiliser les personnes autour d'un projet de vie, de leur redonner confiance en elles et de se réapproprier les codes du monde du travail. L'intégration s'effectue sur la base de la motivation, sans sélection, ni prérequis particulier. Premières Heures est envisagé comme un sas temporaire, progressif, adapté, destiné aux personnes à la rue (ou ayant connu un parcours de rue) qui ne se projettent pas d'emblée dans un contrat long et pour lesquelles les programmes d'insertion classiques s'avèrent inadaptés. Le travail est prétexte à l'entrée dans l'accompagnement et dans le parcours d'insertion. Le dispositif repose sur une adaptation poussée à l'extrême du travail à la personne en proposant aux participants d'engager un parcours de reprise du travail très progressif et adapté en chantier d'insertion ;
- actions innovantes favorisant le développement de compétences professionnelles comme l'opération espace de production numérique et solidaire (EPNS) de l'AFP2I. Il s'agit d'une mission de médiation contre la fracture numérique confiée à 36 jeunes décrochés et éligibles au service civique, leur permettant de se remobiliser vers l'emploi. Cette action permet la découverte des nombreuses nouvelles compétences numériques qui feront partie intégrante des métiers de demain. Ils sont également formés, dans un esprit d'utilité sociale, à promouvoir auprès des publics les plus en difficulté, les usages du numérique sous toutes leurs formes.

Afin de soutenir l'accès à l'emploi des personnes reconnues travailleur handicapée, le Département participe au financement du dispositif "**Diagnostic employabilité des travailleurs en situation de handicap**". Mise en œuvre depuis quelques années par la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH), il consiste en la réalisation par des agents de la MDPH d'un diagnostic du potentiel d'employabilité des personnes qui ont été reconnues travailleur handicapé. Plus de 300 personnes sont accompagnées par an par ces professionnels. Trois niveaux d'accompagnements sont proposés allant du simple diagnostic à l'accompagnement renforcé pour lever les freins périphériques éventuels. Un relai vers les dispositifs de droit commun (Pôle Emploi, services insertion du Département) est ensuite réalisés.

À retrouver dans :

- Le schéma inclusion "Garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais 2023-2027"
- L'Engagement handicap

Les mesures concrètes :

7. Lutter contre la précarisation des jeunes, les soutenir et les aider à bâtir leur parcours de vie, tant personnel que professionnel
8. Encourager les initiatives innovantes pour les jeunes en situation de handicap

Mesure 7

Lutter contre la précarisation des jeunes, les soutenir et les aider à bâtir leur parcours de vie, tant personnel que professionnel

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà

- ✓ Mieux communiquer sur le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) pour s'assurer de sa mobilisation au profit des jeunes les plus en difficultés. Coupler l'aide financière à un accompagnement social adapté à la situation pour s'assurer de la construction d'un projet d'insertion durable.
- ✓ Mettre en place des actions d'éducation et d'accompagnement budgétaire et favoriser l'inclusion bancaire pour les adolescents confiés à l'aide sociale à l'enfance à partir de 15 ans
 - Ouverture d'un compte bancaire au nom du mineur avec carte de retrait et de paiement à interrogation systématique de compte, versement de l'allocation d'habillement et d'argent de poche sur le compte du mineur et accompagnement social à la gestion budgétaire pour les adolescents
 - Mobiliser la Banque de France et les partenaires de l'accompagnement budgétaires pour développer des actions d'accompagnement budgétaire sur les territoires, cibler en particulier les jeunes de l'aide sociale à l'enfance. Positionner les conseillères en accompagnement budgétaire et logement comme ressource sur les territoires sur ces sujets.
- ✓ Consolider l'action du coach jeunesse au sein des missions locales pour aller au-devant des jeunes les plus éloignés de ces structures. Il s'agit de s'assurer de la coordination de leurs interventions avec d'autres structures de proximité susceptibles de repérer, de raccrocher et d'accompagner les jeunes (exemple : services de prévention spécialisée, médiateurs sociaux, services jeunesse, écoles de la 2^{ème} chance ...).



- ✓ Poursuivre la mobilisation de l'offre de service du programme départemental d'insertion pour les jeunes de moins de 26 ans accompagnés
- ✓ Consolider les actions spécifiques en faveur des jeunes majeurs et lutter contre les sorties sèches
 - Systématiser l'entretien des 17 ans pour préparer et anticiper sereinement la majorité et préparer l'autonomie du jeune
 - Renforcer les articulations entre les services de protection de l'enfance et les services de l'insertion sociale et professionnelle
 - Initier, si c'est pertinent, des actions collectives en MDS pour préparer à l'autonomie (budget, logement, projet professionnel...)
 - Mobiliser pleinement les coordonnateurs ASE et conforter leurs interventions sur les territoires

Les actions pour aller plus loin

- ✓ Poursuivre l'implication du Département dans le cadre de l'obligation de formation et renforcer la lutte contre la déscolarisation et le décrochage scolaire
 - Pour les jeunes confiés :
 - conforter les liens avec l'Éducation nationale, les opérateurs, les établissements, les assistants familiaux pour assurer la continuité des parcours scolaires
 - Mobiliser, au besoin, les internats scolaires dans une logique de prévention
 - Sensibiliser les professionnels de la protection de l'enfance à ces thématiques et aux dispositifs et ressources existantes
 - Soutenir l'ADEPAPE 62 pour accompagner les jeunes engagés dans des études longues au-delà de 21 ans
 - Conforter le partenariat avec les écoles de la 2^{ème} chance, les écoles de production sur les territoires afin d'apporter des réponses de proximité
 - Déployer des référents au sein des MDS sur l'obligation de formation
 - Développer, au besoin, des actions collectives partenariales



Mesure 8

Encourager les initiatives innovantes pour les jeunes en situation de handicap

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Poursuivre la coordination dans le cadre du suivi des situations complexes de jeunes en situation de handicap
 - Les jeunes suivis par l'ASE représentent un quart des situations suivies dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous mise en œuvre depuis 2016.
 - Afin de préparer l'accompagnement et l'orientation professionnelle des jeunes en situation de handicap, les services de l'ASE participent aux instances spécifiques d'évaluation pilotée par la MDPH (EPE 16-20)

- ✓ Poursuivre l'action des coordonnateurs ASE et des coachs jeunesse en missions locales pour accompagner les jeunes en situation de handicap.

- ✓ Renforcer l'offre d'accompagnement des conseillers employabilité sur le territoire. Afin de mieux accompagner les publics qui se prévalent d'un handicap, l'articulation de l'intervention des chargés d'employabilité de la MDPH d'une part, et des conseillers insertion des MDS d'autre part, est expérimentée depuis 2022 sur trois territoires (Audomarois, Calaisis et Artois). Son extension au reste du territoire départemental est envisagée.

- ✓ Faire connaître et mobiliser pleinement le dispositif de l'AIDOTEC pour faciliter l'autonomie des jeunes en situation de handicap bénéficiaires d'aide financière personnalisée destinée à compenser la perte d'autonomie dans la vie quotidienne et sociale du fait de son handicap (allocation d'éducation à l'enfant handicapé pour les enfants de moins de 20 ans ou prestation de compensation du handicap (PCH) pour les personnes de plus de 20 ans). L'AIDOTEC permet de remettre en état des aides techniques déjà utilisées et de les réattribuer à moindre coût dans le cadre de la PCH, ou d'attribuer une aide neuve s'il n'y a pas d'occasion disponible. L'AIDOTEC permet aussi d'accompagner les bénéficiaires dans l'utilisation de leur matériel et dans leurs démarches administratives.



Les actions nouvelles pour aller plus loin

- ✓ Systématiser le contrat jeune majeur pour les jeunes en situation de handicap sortant de l'aide sociale à l'enfance
- ✓ Adapter l'intervention des acteurs en protection de l'enfance pour les jeunes porteurs de handicap
 - Mobiliser les ressources expertes du territoire pour proposer un accompagnement global de qualité bien en amont de la majorité : maisons des adolescents, maisons de l'autonomie, Maison départemental des personnes handicapées, les Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), etc.
 - Préparer l'entretien des 17 ans de manière conjointe entre les services de protection de l'enfance et le référent de la Maison de l'autonomie
 - Favoriser l'interconnaissance et les liens entre les lieux d'accueil des jeunes confiés (établissements et assistants familiaux) et les établissements médico-sociaux pour constituer des réseaux d'appui et de soutien entre professionnels
- ✓ Organiser une journée jeunesse et handicap au second semestre 2024



NOTRE ENGAGEMENT

VOUS OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

📍 Faciliter les mobilités
des jeunes



📍 Encourager les jeunes à être et à
agir en citoyens de l'Europe et du
monde



📍 Permettre aux jeunes
d'oser la vie culturelle



📍 Encourager la pratique
sportive des jeunes

Faciliter les mobilités des jeunes

Le rapport "Mobilités des jeunes" du Conseil d'Orientation des Politiques Jeunesse publié fin février 2019 rappelle la vulnérabilité des jeunes face à la mobilité et le besoin de construire des solutions de mobilité plus inclusives pour la jeunesse. Qu'il s'agisse d'entrave au lien social ou d'entrave à l'emploi, les premiers empêchés de la mobilité sont avant tout les jeunes.

Six jeunes sur dix ont dû renoncer à une activité sociale, de loisir, à un emploi ou une formation en raison de difficultés liées aux déplacements. Par ailleurs, le rôle des parents est important car certains peuvent apporter une aide financière à leurs enfants et d'autres n'en ont pas les moyens. Les études et rapports sur le sujet soulignent que les aides parentales sur l'obtention du permis induisent des inégalités liées aux revenus des familles. L'apprentissage du code de la route et de la conduite développent chez le jeune des compétences essentielles sur le plan cognitif ce qui favorise le repérage dans le temps et l'espace.

C'est notamment pour réduire ces inégalités que le Département a **développé plusieurs solutions de mobilité** qui, si elles ne s'adressent pas uniquement aux jeunes, leur sont toutefois accessibles.

Ainsi le **plan vélo départemental 2022-2027** a pour ambition de concourir au développement de la pratique cyclable de tourisme et de loisir, et vise également à ce que le vélo prenne toute sa place dans l'offre de mobilité décarbonée du quotidien.

Concrètement, le Département est maître d'ouvrage sur son réseau structurant, accompagne financièrement les collectivités dans la réalisation d'aménagements cyclables, met le vélo au service d'une mobilité plus inclusive et solidaire notamment comme solution d'accès à l'emploi. Tout cela notamment en faveur des jeunes du territoire.

Autre solution mise en place par le Département depuis 2012 : **la création d'aires de covoiturage**. En 2023, le Département compte 47 aires de covoiturage, comprenant 1929 places dédiées à la pratique. Cette politique de cofinancement des parkings dédiés au covoiturage réaffirmée au sein du Schéma Interdépartemental de covoiturage en 2015 permet de réduire le nombre de véhicules en circulation et contribue à l'augmentation du taux d'occupation. Outre une réponse aux enjeux environnementaux, le covoiturage répond à des enjeux sociaux et doit permettre en particulier aux personnes vulnérables – non motorisées, précaires, âgées ou en situation de handicap – de se déplacer lorsque d'autres solutions ne sont pas disponibles

Le permis représente un coût financier non négligeable pour les jeunes. Aussi, le Département a mis en place en 2014 le **coup de pouce permis engagement citoyen**. Ce dispositif permet d'aider à hauteur de 400 € (600 € si le jeune est en situation de handicap) les jeunes qui s'engagent à réaliser 35 heures de bénévolat dans une association du Pas-de-Calais. Cette mesure permet d'allier découverte du monde associatif et l'engagement citoyen au soutien à la mobilité des jeunes.

La mobilité est également le frein numéro 1 d'accès à l'emploi. Le Département, avec ses partenaires, a lancé une vaste stratégie en faveur de la mobilité inclusive : **Mamobilité62**. À travers 5 plateformes de mobilité, financées et coordonnées par le Département, plus de 30 permanences sont accessibles au plus près des jeunes pour bénéficier d'un premier entretien, de conseils. 10 conseillers mobilité proposent un accompagnement adapté permettant de concevoir "pas à pas" un parcours mobilité "sur-mesure" et "sans rupture". Les jeunes peuvent être orientés vers ces structures partenaires pour une offre de services adaptée et qualifiée (auto-école Sociale, garage solidaire, location 2 roues/4 roues, taxis solidaires, transport à la demande, conseil en Mobilité...).

Outre la mobilité physique, il existe également des freins psychologiques à la mobilité des jeunes. Favoriser la mobilité des jeunes peut parfois être favorisé grâce à l'accès aux loisirs et aux vacances. Ainsi le Département, depuis, 2009 propose aux jeunes de 16 à 25 ans le dispositif **sac ados** qui est une aide au premier départ en toute autonomie en vacances entre amis. Pensée comme une aide favorisant l'autonomie des jeunes, cette aide permet également de travailler la question de la mobilité des jeunes. Dans le cadre de la prochaine politique départementale en faveur du tourisme, un accompagnement des structures d'hébergement à l'accueil de groupes de jeunes ainsi que développement des nouveaux usages (bornes de recharge de vélo, wifi, conciergerie) sera proposé.

Par ailleurs, la mobilité internationale est reconnue comme un outil efficace pour l'inclusion des jeunes notamment ceux les plus précaires. Le Département s'inscrit depuis de nombreuses années dans cette démarche de mobilité internationale des jeunes avec le dispositif **Pas-de-Calais, coopération, mobilité internationale**.

Par ailleurs, par sa position géographique, son histoire, l'histoire de son peuplement, le Pas-de-Calais est dans son essence un territoire profondément européen, ouvert sur le continent, les îles britanniques et le monde. Le Département soutient et encourage cette ouverture en plaçant les habitants et leurs initiatives au cœur de son action européenne et internationale.

Lancé le 5 février 2020 à Arras, à l'initiative du Département du Pas-de-Calais et dans le contexte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, **le Comité du Détroit** rassemble des collectivités belges, britanniques, françaises et néerlandaises. Il s'agit pour le Département et ses collectivités voisines de s'unir afin de poursuivre la coopération malgré le Brexit et maintenir un forum d'échange et de développement de projets au service de tous, sur des enjeux communs liés notamment à la jeunesse.

À retrouver dans :

- Le schéma inclusion "Garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais 2023-2027"
- L'Engagement handicap
- Le plan vélo départemental 2022-2027
- Schéma Interdépartemental de covoiturage
- Délibération Pas-de-Calais, coopération, mobilité internationale
- Délibération permettre aux jeunes de prendre leur place en tant que citoyens à part entière : nouvelle adaptation des mesures jeunesse
- Délibération sur la politique départementale en faveur du tourisme 2024-2027 prévue en mars 2024

Les mesures concrètes :

9. Soutenir le développement de réponses de proximité pour faciliter les mobilités des jeunes sur le Pas-de-Calais

10. Favoriser les échanges et l'ouverture au monde

Mesure 9

Soutenir le développement de réponses de proximité pour faciliter les mobilités des jeunes

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Mettre en œuvre les actions du plan vélo départementale pour le développement du vélo en tant que mode de mobilité douce
- ✓ Poursuivre la création des aides de covoiturage conformément au schéma interdépartemental des aires de covoiturage
- ✓ Maintenir l'aide au permis engagement citoyen : financement de 2000 permis par an
- ✓ Poursuivre le dispositif Sac ados en tant qu'aide à la mobilité des jeunes pour accéder aux vacances en autonomie
- ✓ Mobiliser le Fonds d'aide aux jeunes pour les jeunes en insertion et s'appuyer davantage sur la plateforme Mamobilité 62 et la faire connaître aux professionnels qui interviennent auprès des jeunes

Les actions nouvelles pour aller plus loin



- ✓ Développer le réseau d'entraide au sein de la collectivité : mettre en lien les apprentis entre eux pour faciliter le covoiturage et les déplacements conjoints

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Le Département du Pas-de-Calais, en portant le **dispositif "Pas-de-Calais, coopération, mobilité internationale"** a la volonté de donner une opportunité à un public jeune évoluant dans un contexte géographique, culturel ou social défavorisé d'aller vers les autres, de s'ouvrir, de découvrir d'autres horizons pour gagner en autonomie, gagner confiance en eux, accéder à de nouveaux apprentissages qui pourront susciter des vocations, des perspectives de vie.

Le dispositif fonctionne par appels à projets. Les structures pouvant répondre sont par exemple les collectivités territoriales et EPCI du Pas-de-Calais, les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), les centres sociaux...

Seuls les projets de mobilité collective de jeunes résidant dans le Pas-de-Calais, et devant être encadrés tout au long du projet par des professionnels, sont éligibles.



- ✓ Le Comité du Détroit a identifié la jeunesse et son parcours vers l'autonomie, l'expérience et l'emploi comme l'une de ses priorités de coopération.

Les 8 collectivités membres du Comité du Détroit, représentant les comtés du Kent et de l'Essex en Angleterre, des Provinces de Flandre Orientale et de Flandre Occidentale en Belgique, les Provinces de de Zélande et de Hollande Méridionale aux Pays-Bas et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais s'engagent à faciliter les échanges entre les jeunes et à soutenir les programmes d'échanges transfrontaliers visant à :

- faciliter l'accès à une éducation de qualité et au monde du travail,
- promouvoir une citoyenneté active, une participation civique et une sensibilisation culturelle,
- promouvoir l'échange de bonnes pratiques et encourager les projets innovants sur le bien-être des jeunes, l'inclusion sociale et le cheminement vers l'autonomie.

Encourager les jeunes à être et agir en citoyens de l'Europe et du monde

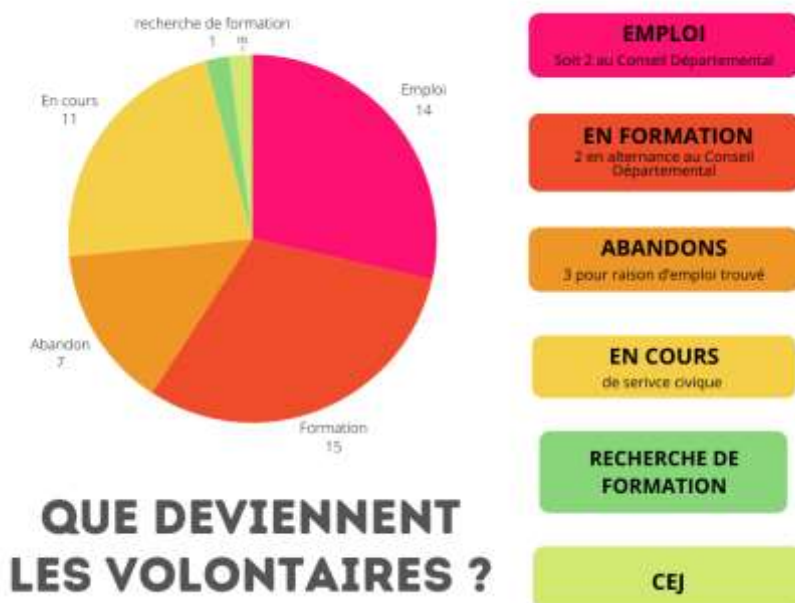
En 2022, 75 % des 18-30 ans se considèrent comme des citoyens français, 60 % se considèrent comme citoyens européens et 55% estiment être citoyens du monde (baromètre DJEPVA sur la jeunesse).

Encourager les jeunes à être citoyens de l'Europe et du monde c'est à la fois les sensibiliser à l'environnement et aux enjeux climatiques qui impactent le territoire et c'est aussi promouvoir la tolérance et l'ouverture sur le monde.

Face aux enjeux environnementaux, les réponses ne sont pas que des solutions techniques. Elles sont aussi comportementales et surtout culturelles. Les jeunes sont déjà très mobilisés sur cet enjeu. Ils doivent être informés et consultés sur les projets qui les concernent et peuvent avoir un impact climat. Le collège, lieu de vie et d'apprentissage, mais également la culture sont des "pépinière" de projets environnementaux et citoyens innovants qui ne demandent qu'à être soutenus.

Aujourd'hui, en partenariat avec **EDEN 62**, le Département agit auprès des jeunes pour les sensibiliser à la préservation des espaces naturels sensibles. Outre les multiples actions menées auprès des collégiens au titre de la politique éducative, la sensibilisation des jeunes se réalise également à travers le **permis engagement citoyen**. En effet, chaque année, une enveloppe de 20 à 30 permis est réservée pour les jeunes qui souhaitent faire leurs 35 heures de bénévolat à EDEN 62. Un bon moyen d'allier le développement de l'autonomie avec la citoyenneté et la préservation de l'environnement.

Les formes d'engagement citoyen des jeunes sont diverses. Le Département s'est engagé depuis 2019 dans l'accueil de volontaires en **service civique** au sein de ses services. Le service civique est un dispositif dont l'objectif est d'offrir la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée moyenne de 8 mois dans une mission d'intérêt général qu'il s'agisse de solidarité, de santé, de culture, de sport, d'environnement, de mémoire... En 5 ans, 49 volontaires ont été accueillis dans les services du Département. L'âge moyen des volontaires est de 20 ans.



Mais l'engagement du Département pour le service civique ne s'arrête pas aux portes de la collectivité. À travers les conventions de partenariat avec les **mouvements d'éducation populaire**, le Département accompagne ces derniers dans le développement de programmes d'accueil de volontaires en service civique. À titre d'exemple, la fédération Léo Lagrange met en œuvre des programmes d'intervention dans les collèges sur les lutte contre les discriminations. Unis-cité pour sa part propose des programmes pour les volontaires sur les thématiques de la solidarité envers les personnes âgées et personnes handicapées, de la culture ou encore de l'environnement.

D'ailleurs, l'intervention de volontaires en service civique favorise également **le langage de pair à pair**. Ainsi, l'éducation, la transmission par les pairs permet un mode de communication qui libère plus facilement la prise de parole et la participation des jeunes. Mais le langage par les pairs ne s'arrête pas à cette transmission et facilité de communication. C'est également un outil de développement de compétences, d'estime de soi, de valorisation pour les jeunes formés à intervenir auprès d'autres jeunes.

Encourager les jeunes à être citoyen c'est également les valoriser dans leur engagement et leurs initiatives. En 2010, le Département a lancé le dispositif des talents citoyens pour mettre à l'honneur les jeunes du Pas-de-Calais qui avaient mené une action citoyenne exemplaire. Au total, 1 177 jeunes ont été mis à l'honneur en 10 ans. Suite à la crise sanitaire le dispositif a connu un coup d'arrêt. Récemment revu, celui-ci, dorénavant intitulé "pépites 62", sera relancé en 2024.

À retrouver dans :

- Schéma enfance famille "Bien grandir dans le Pas-de-Calais 2023-2027"
- Délibération biodiversité présentée en conseil départemental du 19 septembre 2023

Les mesures concrètes :

11. Promouvoir les actions d'éducation populaire et de sensibilisation à l'environnement auprès des jeunes
12. Encourager l'engagement associatif et citoyen de tous
13. Conforter le langage de pair à pair : une méthode gagnant-gagnant pour les jeunes

Mesure 11

Promouvoir les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des jeunes

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Soutien de 13 acteurs environnementalistes d'envergure (plusieurs centaines de milliers d'euros) pour des actions régulières d'éducation à l'environnement dont une part est ciblée vers les jeunes
- ✓ Renforcer le partenariat avec EDEN sur l'accueil de jeunes bénévoles dans le cadre du permis engagement citoyen

Les actions nouvelles pour aller plus loin



- ✓ Recueillir l'expertise d'usage des jeunes et enrichir l'action départementale en matière d'environnement par l'organisation de concertations jeunes. Cela passera en 2024 par une démarche jeunesse et environnement menée de concert avec les associations environnementales partenaires du Département et les mouvements d'éducation populaire
- ✓ Animer la fresque du climat auprès des jeunes accueillis au Département (apprentis, stagiaires, volontaires en service civique)

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Développer l'accueil de services civiques au sein du Département
 - Objectifs de 30 volontaires accueillis dans les services du Département d'ici 2025
 - Mettre en place des actions, de type speed dating, sur les territoires pour faciliter le recrutement de volontaires
 - Assurer un accueil et une intégration de qualité au sein des services et outiller les tuteurs
 - Proposer dans le cadre des semaines d'intégration des volontaires au Département une journée thématisée en lien avec les priorités du mandat : journée sport et environnement, formation égalité femme/homme et violences sexistes et sexuelles, sensibilisation au handicap...



- ✓ Soutenir financièrement les mouvements d'éducation populaire qui développent des programmes d'actions impliquant des volontaires en service civique
- ✓ Développer un dispositif de présence éducative sur les réseaux sociaux comme les "Promeneurs du net" et sensibiliser les équipes en MDS à la place des réseaux sociaux dans l'accompagnement des jeunes



- ✓ Création d'un bonus BAFA pour les stages de perfectionnement « accueil de l'enfant en situation de handicap »
- ✓ Dispositif jumelages innovants (en particulier via les conseils municipaux des jeunes par exemple) : ce dispositif s'inscrit dans le pacte des solidarités territoriales, et vise à développer l'ouverture des habitants et notamment des jeunes vers l'Europe et l'international

Les actions nouvelles pour aller plus loin



- ✓ Mettre en place le dispositif "pépites 62" : dispositif de valorisation de l'engagement citoyen des jeunes du Pas-de-Calais
- ✓ Outiller les travailleurs sociaux en charge de l'accompagnement des jeunes confiés sur les questions d'engagement associatif et citoyen et leur faire connaître les dispositifs activables et les interlocuteurs de proximité

Mesure 13

Conforter le langage de pair à pair : une méthode gagnant-gagnant pour les jeunes

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Favoriser les rencontres et temps d'échange entre jeunes notamment ceux accueillis ou accompagnés par les mouvements d'éducation populaire et ce sur des thématiques spécifiques (santé, logement, citoyenneté, mobilité, communication, ...)
- ✓ Développer les interventions de volontaires en service civique accueillis au Département auprès d'autres jeunes lors de manifestations, forums, temps de rencontres sur les territoires

Permettre aux jeunes d'oser la vie culturelle

Le pacte des réussites citoyennes fixe notamment pour ambition de rendre accessible toutes les pratiques culturelles. Le droit des jeunes à accéder à la vie culturelle, à en bénéficier et à y participer activement constitue un élément fondamental de leurs droits. Il est nécessaire que les jeunes participent à la vie culturelle afin de comprendre leur propre culture et celle des autres, ce qui leur ouvre des horizons plus vastes, renforce leur capacité d'analyse et d'esprit critique et favorise le respect de la diversité culturelle.

Le baromètre DJEPVA de la jeunesse 2019 qui interroge plus de 4000 jeunes de 18 à 30 ans dépeint des jeunes, qui à l'inverse de certains préjugés, cumulent des pratiques culturelles diversifiées et se montrent en moyenne plus dynamiques que leurs aînés dans le champ culturel. Les 18-30 ans sont particulièrement investis dans les activités artistiques en amateur. Ils cumulent ces pratiques à la fois avec des activités culturelles numériques mais aussi plus traditionnelles (lecture, cinéma, bibliothèque, musées, concerts) qui nécessitent souvent de sortir de chez soi et d'interagir avec d'autres lieux et personnes.

Toutefois, différents obstacles - distance, horaire, tarif, d'ordre culturel ou social – s'opposent parfois à la pratique d'une activité. Pour y répondre le Département s'engage comme en témoignent les actions réalisées :

- 91 actions de médiation dans le cadre de la saison culturelle 2022 – 2023 ;
- 411 heures d'ateliers dans le cadre de la saison culturelle ;
- 370 élèves dans le dispositif Orchestre au collège ;
- 1247 élèves qui participent à Collèges au cinéma
- 7 résidences d'artistes en collège ;
- Un réseau de 3 médiathèques départementales (Dainville, Lillers et Wimereux)

À retrouver dans :

- Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur

Les mesures concrètes :

14. Mettre en œuvre le nouveau schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques amateurs
15. Favoriser la rencontre entre la culture et les jeunes

Mesure 14

Mettre en œuvre le nouveau schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



✓ Adopté en Conseil Départemental du 27 mars 2023, le schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur du Pas-de-Calais poursuit, pour une durée de 6 ans (2023-2028), 4 objectifs :

- objectif 1 - s'ancrer dans les territoires
- objectif 2 - développer un nouveau réseau de l'enseignement artistique 2023-2028
- objectif 3 - promouvoir la diversité artistique en territoire
- objectif 4 - favoriser le renouvellement des pratiques.



✓ Il soutient, structure et qualifie l'action de 80 établissements d'enseignements artistiques permettant à plus de 26 000 jeunes de développer une pratique artistique formatrice et épanouissante.

✓ En parallèle il soutient des projets de coopérations entre plusieurs établissements mais également avec des structures éducatives ou médico-sociales, des résidences artistiques et pédagogiques et des projets pour les collectifs d'amateurs dont les collectifs de jeunes

Mesure 15

Favoriser la rencontre entre la culture et les jeunes

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ À travers ses actions de médiations sur les actions culturelles en territoire (saison culturelle départementale), le Conseil départemental favorise l'accès des jeunes à la culture : (jeunes en tout public, en centre social, en club sportif, en collège, en IME, en SEGPA, à la maison des ados, en club de prévention, en MECS, en familles accompagnées par la MDS, au Service de l'accompagnement vers l'intégration (SAVI), jeunes autistes de la Ferme Sénéchal...) par exemple :

- Rencontre avec les artistes : concert dessiné avec Les Pinatas, conférence dansée...
- Questions de société : radio fréquence monde avec la Cie Attafaca
- Design et art : MUMO et Collectif 132 (Atelier la Fraise)



- ✓ L'accès aux médiathèques et l'inclusion de la jeunesse notamment en difficulté est un enjeu pour le Département. Dans ce contexte, il a proposé le 28 septembre 2023, une rencontre professionnelle autour des troubles « DYS » qui a permis de mieux comprendre et appréhender les troubles de dyslexies, qui peuvent atteindre tous les publics et notamment être détectés dès le plus jeune âge.

- ✓ Poursuivre orchestre au collège : en 2023, le dispositif a concerné près de 400 élèves répartis dans 17 classes orchestre (dont 1 partagée par 2 collèges de Calais) pour un total de 18 collèges et 14 établissements d'enseignement artistique (conservatoires et écoles de musiques) qui ont participé au dispositif en 2023.

Les actions nouvelles pour aller plus loin



- ✓ Favoriser l'accès à la culture pour les jeunes confiés à l'ASE
 - Outiller et sensibiliser les professionnels et les lieux d'accueils, faire connaître l'offre de proximité en mobilisant les chargés de mission culture des territoires
 - Proposer des actions culturelles dans les lieux d'accueil
 - Faciliter l'accès aux équipements culturels de proximité

Encourager la pratique sportive des jeunes

A l'instar de la politique culturelle, le Département a fait du sport un vecteur d'éducation, de citoyenneté et d'épanouissement pour chacun.

La pratique sportive n'est pas linéaire tout au long de la vie. Elle est ponctuée de moments clés : la sortie du collège, l'entrée dans la vie active, la maternité, les problèmes de santé et les accidents de la vie qui sont souvent des périodes de décrochage. C'est pourquoi le Département accompagne les associations sportives qui favorisent l'accès à la pratique de ceux qui en sont le plus éloignés. Il finance également les équipements d'animation locale au sein des communes pour favoriser les pratiques sportives autonomes.

Selon l'étude « les chiffres clés de la Jeunesse » 2023 de l'INJEP, 76 % des 15-29 ans ont pratiqué une activité physique régulière (au moins une fois par semaine en moyenne et hors temps scolaire).

Malgré ce taux important, les inégalités d'accès à la pratique sportive demeurent qu'elles soient de genre (la pratique sportive féminine est moins développée que chez les hommes), sociale, de proximité à un équipement sportif. Le Département entend répondre à cet enjeu et déploie divers outils pour encourager la pratique notamment chez les jeunes.

La vie associative représente un formidable levier d'intégration et d'insertion. Elle facilite la mixité des publics et contribue au développement de la citoyenneté. Le Département a donc choisi de soutenir les nouveaux projets d'animation sportive territoriale qui structurent la vie associative et contribuent à l'animation des territoires. Ainsi le dispositif **Ouvrez votre club** permet de financer des actions portées par des associations sportives qui veulent ouvrir leur activité, prendre en compte les problématiques du territoire, accueillir de nouveaux publics, dont des jeunes, et développer un partenariat local (acteurs sociaux, de la santé, de l'économie, ...). **En 2022, 58 projets ont été soutenus pour un montant financier total de 150 858 €.**

Autre moyen d'action celui du soutien aux comités départementaux sportifs et plus particulièrement **l'accompagnement des comités sportifs handisport et sports adaptés** qui par leur action permettent à des jeunes en situation de handicap soit de découvrir les disciplines paralympiques et disciplines adaptées soit de pouvoir pratiquer un sport dans un club près de chez eux.

Enfin, le Département apporte son soutien aux communes et intercommunalités pour la construction et la rénovation des équipements sportifs. Parmi ces derniers, il est à souligner l'intérêt des jeunes pour **les équipements d'animation locale** type skate park, city stade ou terrains multisports et synthétique, etc. Ainsi **en 2022, 39 projets d'équipements ont été accompagnés par le Département pour un montant total de 1 452 777 €.**

À retrouver dans :

- L'Engagement handicap
- Politique sportive départementale

Les mesures concrètes :

16. Promouvoir le sport pour les jeunes notamment pour ceux en situation de handicap et les adolescentes

17. S'appuyer sur le parc départemental d'Olhain pour favoriser l'accès des jeunes aux sports et aux loisirs

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Dispositif Ouvrez votre club : par la mise en œuvre de projets spécifiques, les associations sportives favorisent l'intégration de tous les publics, permettent l'engagement citoyen des jeunes et contribuent aux enjeux de santé.

- ✓ Soutien aux actions des comités départementaux sport adapté (handicap mental et/ou psychique) et handisport (handicap moteur ou sensoriel) qui ont la délégation pour développer la pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap. À titre d'exemple, une école départementale handisport du Pas-de-Calais a été créée avec la mise en place de créneaux réguliers de découverte, de perfectionnement, et d'entraînement d'activités sportives pour les jeunes porteurs de handicap physique.



- ✓ Dans le cadre de sa politique sportive, le Département soutient la pratique féminine à travers ses dispositifs d'aide aux comités sportifs départementaux, à l'appel à projet « ouvrez votre club » et à l'aide au sport de haut niveau. Sur cette dernière thématique, le soutien financier des clubs masculins et féminins est identique pour un même niveau de pratique depuis 2015.



- ✓ Le dispositif "équipe Olympique et Paralympique du Pas-de-Calais" vise à aider, dans un souci de pérennité, les sportifs à évoluer au plus haut niveau national, en leur permettant de répondre à leurs obligations sportives en matière de déplacement, formation, préparation et résultats. 9 sportives de haut niveau sont ainsi accompagnées par le département afin de les accompagner à préparer leurs échéances sportives nationales et internationales.

- ✓ Les équipements sportifs, lieux de pratique, de vie et de socialisation, constituent des leviers pour développer le sport, à la fois de manière structurée mais aussi de façon libre et autonome. Les skate parks, pump parks, city stade et autre terrains multisports sont des sites souvent sans condition d'accès et très prisés des jeunes

Les actions nouvelles pour aller plus loin



- ✓ Développer des événements grand public et des actions locales ciblées sur le public jeunes dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) : passage de la flamme, villages olympiques, sac ados spécial JOP
- ✓ Favoriser l'accès au sport pour les jeunes confiés à l'ASE
 - Outiller et sensibiliser les professionnels et les lieux d'accueils, faire connaître l'offre de proximité en mobilisant les chargés de mission sport des territoires
 - Faciliter l'inscription dans les clubs sportifs pour les jeunes confiés

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Soutien aux acteurs des mouvements sportifs, culturels et institutionnels : le parc départemental est un site privilégié pour l'organisation de manifestations à caractère sportif, culturel ou festif. Il contribue à l'animation du territoire et participe ainsi au rayonnement du Département du Pas-de-Calais. Si le parc est un lieu de manifestations, il est également un lieu de rencontre pour le mouvement associatif sportif, éducatif, culturel et notamment pour les jeunes.
- ✓ Démocratisation des pratiques sportives, culturelles et de loisirs organisées par le parc : le parc départemental d'Olhain, s'inscrit parfaitement dans le cadre des politiques menées par Département en initiant des actions éducatives, sociales et sportives, accessibles au plus grand nombre. Il est un site ouvert à l'organisation d'événements divers.
- ✓ Partenariat pour l'accueil de jeunes bénéficiaires de l'opération « Sac Ados » : parce que le Conseil départemental fait de la jeunesse une des priorités du mandat, le parc d'Olhain s'engage à ses côtés. Il s'agit d'un partenariat pour l'accueil de bénéficiaires de l'opération « sac ados », dispositif qui permet aux jeunes de partir pour la première fois en toute autonomie en vacances.

Révéler les potentiels des jeunes

Aujourd'hui, on acquiert des compétences partout. Dès lors, il apparaît essentiel d'œuvrer à la reconnaissance des compétences développées à l'extérieur du système scolaire par l'expérience et les réalisations personnelles. Cette reconnaissance des compétences dites informelles est une plus-value pour les jeunes qui n'ont pas toujours eu un parcours scolaire et de formation linéaire ou qui disposent de peu d'expériences à faire valoir lors de la recherche d'un emploi. Des outils facilitant la reconnaissance d'une expérience, d'une compétence ou d'un savoir se sont développés depuis plusieurs années. Le Département souhaite promouvoir et développer ce type d'outils au service de l'autonomie et de la valorisation des capacités des jeunes du Pas-de-Calais.

Les Open Badge offrent cette **reconnaissance formelle des compétences informelles**, facilitant la lisibilité et la portabilité des compétences, encourageant la motivation et l'engagement, permettant la personnalisation et la diversité des parcours d'apprentissage. Ces atouts contribuent à créer un éco système d'apprentissage plus inclusif, flexible et adaptés aux besoins des jeunes.

Le déploiement des Open Badges présente plusieurs atouts :

1. **Reconnaissance des compétences informelles** : Les open badges permettent de reconnaître officiellement les compétences acquises en dehors du cadre formel de l'éducation, telles que les compétences développées lors de projets personnels, de bénévolat, de stages ou d'activités extra-scolaires. Cela permet de valoriser un large éventail de compétences et de reconnaître l'apprentissage tout au long de la vie.

2. **Transparence et lisibilité** : Les open badges offrent une description détaillée des compétences acquises et des critères d'obtention. Cela permet aux employeurs, aux établissements d'enseignement et aux autres parties prenantes de comprendre clairement les compétences détenues par le titulaire du badge. Les open badges facilitent ainsi la lisibilité et la vérification des compétences. À titre d'exemple, savoir prendre la parole en public, savoir travailler en équipe, être ponctuel, être capable de négocier sont des compétences qui peuvent donner lieu à la délivrance d'un open badge.

3. **Portabilité et partage facile** : Les open badges sont des fichiers numériques qui peuvent être facilement partagés en ligne via des réseaux sociaux, des sites web ou des plateformes dédiées. Cela permet aux titulaires de badges de les présenter à tout moment et de les partager avec les employeurs potentiels, les établissements d'enseignement ou d'autres parties prenantes. Les open badges facilitent ainsi la portabilité des compétences.

4. **Motivation et engagement** : Les open badges peuvent être utilisés pour encourager la motivation et l'engagement des apprenants. En définissant des critères clairs pour l'obtention d'un badge, les apprenants ont un objectif à atteindre et peuvent être récompensés pour leurs efforts. Les open badges peuvent également être utilisés pour structurer des parcours d'apprentissage et permettre aux apprenants de suivre leur progression.

5. **Personnalisation et diversité** : Les open badges peuvent être créés et délivrés de manière personnalisée pour s'adapter aux besoins spécifiques des apprenants et des contextes d'apprentissage. Cela permet de reconnaître une grande variété de compétences et de favoriser la diversité des parcours d'apprentissage. Les open badges peuvent également être utilisés pour encourager l'acquisition de compétences transversales, telles que la créativité, la collaboration ou la résolution de problèmes.

Faire du Département une collectivité attractive pour les jeunes et exemplaire quant à leur recrutement est un enjeu fort. Depuis 2021, le Département a, ainsi, souhaité développer l'apprentissage et l'accueil de stagiaires. En septembre dernier, un soixantaine d'apprentis ont commencé leurs missions au Département.

L'apprentissage est un dispositif de formation en alternance qui permet de donner aux jeunes de 16 à 30 ans (pas de limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés), une première expérience professionnelle significative tout en se formant.

L'apprentissage touche des domaines d'activités variés (restauration collective, informatique, aménagement paysager, management, ressources humaines, communication, action sociale...) et représente tous les niveaux d'études (du CAP au Master).

Il apparaît essentiel d'ouvrir l'apprentissage sur des métiers identifiés comme étant "en tension" (ex : technicien bâtiment ou informatique, mécanicien automobile, acheteur...) et sur les métiers liés aux compétences régaliennes du Département (ex : cuisinier en collège, assistant de service social, technicien en voirie...). Enfin, l'apprentissage est utilisé comme un outil de lutte contre les stéréotypes professionnels de toute nature en favorisant, notamment, l'accès à l'emploi public des jeunes en situation de handicap ou encore en favorisant davantage la mixité dans les métiers (par exemple l'ouverture des métiers du secteur social aux hommes et les métiers dits « techniques » aux femmes).

Plus de 300 apprentis étaient déjà accueillis en 2022, la collectivité a largement dépassé l'objectif des 100 apprentis par an fixé par la délibération du 22 mars 2021.

Outre l'enjeu de maintien du nombre d'apprentis accueillis au Département, l'ambition est également de poursuivre l'accueil de jeunes stagiaires qu'il s'agisse de collégiens de 3^e comme d'étudiants en université.

L'accueil de stagiaires étudiants est une opportunité de repérer des profils de jeunes susceptibles de correspondre aux besoins de recrutement de la collectivité et de disposer rapidement de professionnels rapidement opérationnels car ayant déjà eu à connaître la collectivité et son fonctionnement.

Les mesures concrètes :

18. Faire de la jeunesse un potentiel de recrutement et d'enrichissement pour les services du Département
19. Faire découvrir les métiers et plus particulièrement ceux exercés au Département
20. Développer les open badges

Mesure 18

Faire de la jeunesse un potentiel de recrutement et d'enrichissement pour les services du Département

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ L'accueil plus de 100 apprentis au sein des services par an à compter de 2023
- ✓ Accueil de stagiaires (3^e, étudiants)

Les actions nouvelles pour aller plus loin



- ✓ Améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes apprentis et stagiaires dans les services départementaux et faciliter leur recrutement au terme de leur formation : journée d'accueil des apprentis, cérémonie de clôture ...
- ✓ Privilégier les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance dans l'accueil des stagiaires notamment pour les stages de 3e
- ✓ Réflexion sur les possibilités d'une expérience professionnelle au sein des services départementaux (ex: emploi saisonnier...)
- ✓ Renforcer des partenariats avec les universités et les écoles pour faire connaître le Département comme employeur proposant des conditions et un environnement de travail en adéquation avec les attentes des jeunes

Mesure 19

Faire découvrir les métiers qui recrutent et plus particulièrement ceux exercés au Département

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Faire vivre la plateforme des métiers « Professions Autonomie 62 » en faveur de l'attractivité des métiers de l'autonomie.
 - Afin de valoriser les métiers du secteur de l'autonomie, susciter des vocations, préparer et former davantage les publics cibles aux métiers, fidéliser les professionnels en poste et répondre aux problématiques de ressources humaines des entreprises, le Département a expérimenté depuis 2022 une plateforme dédiée, avec le soutien de la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA). Il s'agit alors de faire vivre pleinement cette plateforme pour orienter les jeunes en insertion vers ces métiers.
- ✓ Participation à plusieurs portes ouvertes (lycée des travaux publics, IRTS, etc.)

Les actions nouvelles pour aller plus loin



- ✓ Ouvrir les portes du Département pour la découverte des métiers exercés au sein de la collectivité et faire découvrir l'institution départementale
- ✓ Renforcer la présence et la visibilité des services départementaux dans les différentes portes ouvertes ou dans les forums des métiers organisés par les écoles
- ✓ Campagne de communication accentuée sur l'accueil de jeunes au Département

Mesure 20

Valoriser les compétences informelles des jeunes

Les actions nouvelles pour aller plus loin

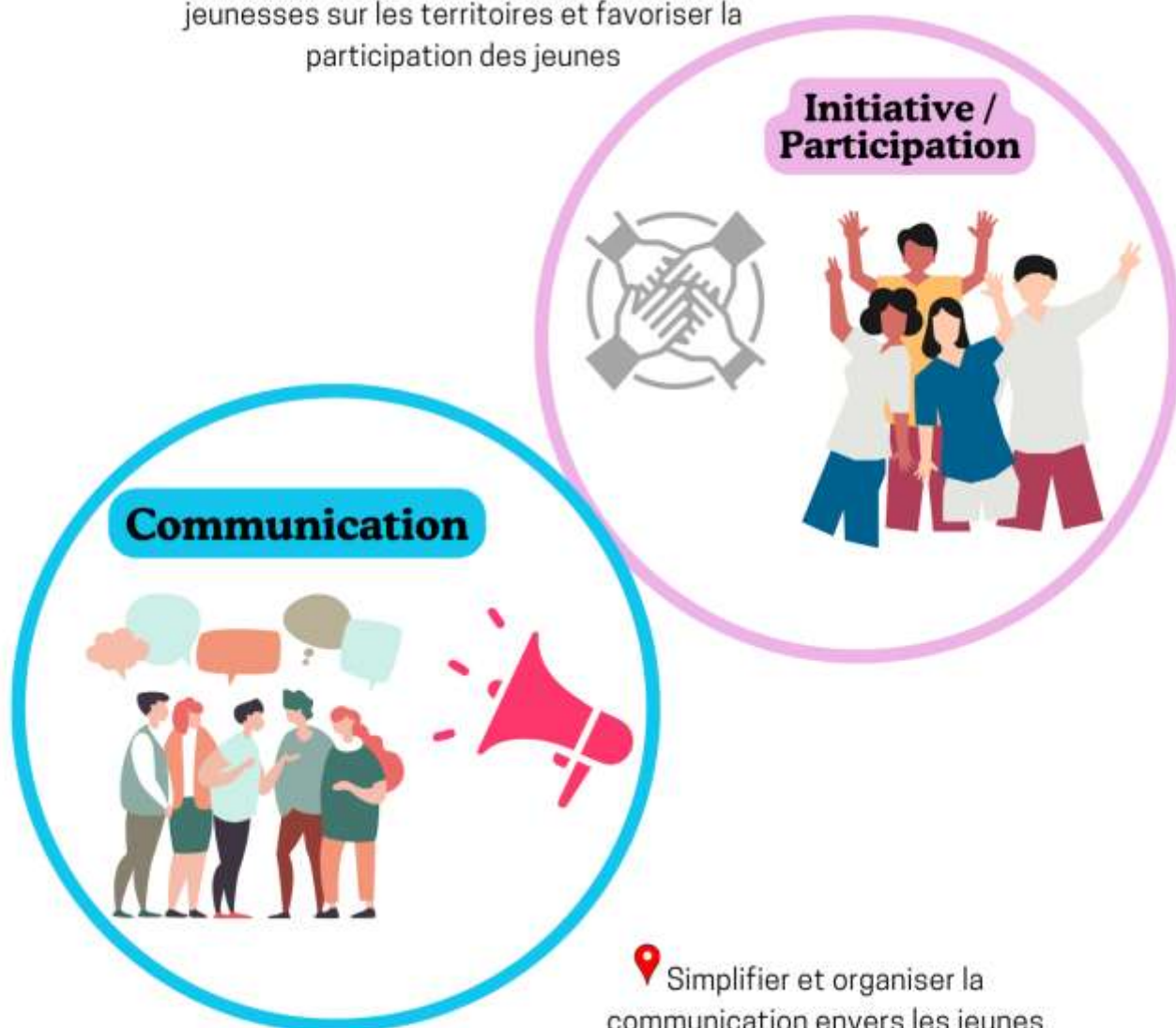


- ✓ Mettre en place pour les jeunes accueillis au Département mais aussi ceux intégrant les dispositifs de nos politiques publiques, des open badges en tant que reconnaissance et valorisation des compétences développées par les jeunes. L'objectif est d'expérimenter en interne pour dernier trimestre 2024 (auprès des jeunes en service civique et les jeunes en apprentissage)

NOTRE ENGAGEMENT

VOUS DONNER LA PAROLE

- 📍 Soutenir le développement des initiatives jeunes sur les territoires et favoriser la participation des jeunes



- 📍 Simplifier et organiser la communication envers les jeunes

Soutenir le développement des initiatives jeunes sur les territoires et favoriser la participation des jeunes

Les différentes crises que nous venons de traverser font que les jeunes ont besoin, plus que jamais, d'être accompagnés et surtout d'être reconnus et valorisés dans leurs initiatives.

Afin de permettre aux jeunes de s'engager activement dans la vie locale, de développer leurs compétences et de contribuer au dynamisme du territoire, il paraît important de poursuivre la politique universelle en matière de jeunesse menée par le Département depuis 2012.

Ce soutien contribue à valoriser les talents et les compétences, à renforcer le lien social, à favoriser l'innovation et le dynamisme, ainsi qu'à développer des compétences et des expériences précieuses chez les jeunes.

Ainsi, la Bourse Initiatives Jeunes (BIJ) créée en 2014 est un appel à projets permanent qui permet de financer toute action individuelle, collective ou associative qui contribue à la prise d'initiatives ou à l'engagement des jeunes. Le projet doit être pensé, initié et développé par les jeunes. En 10 ans, 482 projets portés par 1191 jeunes ont été soutenus par le Département pour un montant de près de 620 000 €.

Conscient qu'il ne peut favoriser seul l'initiative des jeunes, le Département a fait le choix dans le Pacte départemental pour la jeunesse de 2012, de s'appuyer sur les mouvements d'éducation populaire reconnus pour leur savoir-faire en matière d'accompagnement à l'initiative des jeunes. Ainsi, le Département mis en place des conventions pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec huit associations de jeunesse et d'éducation populaire présentes dans le Pas-de-Calais.

Ces fédérations de jeunesse accompagnent près de 2000 associations et structures, mobilisent des dizaines de milliers de bénévoles et représentent plus d'un millier d'Équivalents Temps Plein (ETP). Collectivement, ces réseaux constituent un maillage départemental et territorial complet et complémentaire.

Le Département du Pas-de-Calais leur apporte son soutien de manière volontariste, dans le cadre de partenariats pluriannuels.

Ces partenariats constituent un véritable outil de structuration et de valorisation des actions et des projets menés par ces mouvements d'éducation populaire. Ils visent ainsi à accompagner la vie associative partout dans le département, à animer les réseaux d'éducation populaire, à informer les jeunes, à les accompagner dans leur parcours vers l'autonomie, à promouvoir leur engagement citoyen ou encore à favoriser leur insertion sociale.

Ces partenaires participent également à promouvoir les Valeurs de la République, de Citoyenneté et de Laïcité auprès des publics, et accompagnent les jeunes dans leurs prises d'initiatives et leur engagement citoyen.

Enfin, ces acteurs jeunesse accompagnent le Département dans la mise en œuvre de la politique jeunesse et de ses différentes mesures, à travers, en particulier, leur participation au groupe Expert Jeunesse et s'inscrivent également dans de nombreuses autres politiques départementales.

En 2023, à mi-parcours de la mise en œuvre des CPOM triennales et dans la perspective de leur reconduction sur la période 2024-2027, la mission Jeunesse a souhaité mener une évaluation de ces partenariats, de façon partagée et concertée avec les associations concernées et leurs bénéficiaires, afin d'adapter le contenu des conventions futures, en fonction des nouvelles orientations qui auront pu être prises en matière d'action en faveur de la jeunesse.

Penser pour les jeunes, c'est bien, mais échanger et construire avec les jeunes, c'est mieux. Étant les premiers concernés pour les politiques et dispositifs mis en place par le Département pour la jeunesse, la mise en place de concertation, consultation, temps d'échange chaque année avec des groupes de jeunes à travers le territoire départemental apparaît une démarche indispensable pour s'assurer que ce que propose le Département pour ses jeunes répondent bien à leurs attentes.

À retrouver dans :

- Le schéma enfance famille « Bien grandir dans le Pas-de-Calais 2023-2027 »
- Politique jeunesse départementale

Les mesures concrètes :

21. Mieux accompagner les projets de jeunes
22. Mobiliser pleinement les associations d'éducation populaire
23. Consulter annuellement les jeunes

Mesure 21

Mieux accompagner les projets des jeunes

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Promouvoir la bourse initiatives jeunes (BIJ) : la BIJ est LE dispositif d'aide universelle qui soutient et accompagne les jeunes dans leur projet et pourtant elle est la mesure la moins connue et la moins mobilisée des mesures universelles. Durant le mandat, l'objectif est de faire connaître la bourse initiatives jeunes afin de promouvoir l'engagement des jeunes et valoriser leur pouvoir d'agir
- ✓ Mieux coordonner la BIJ avec d'autres dispositifs départementaux (FAJ collectif, 62 coopération internationale) et les dispositifs de partenaires (CAF par exemple)

Mesure 22

Mobiliser pleinement les associations d'éducation populaire

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Poursuite du travail d'évaluation des conventions de partenariat et réécriture des nouvelles conventions de partenariat et ce en adéquation avec les orientations des pactes

Les actions nouvelles pour aller plus loin



- ✓ Définir une stratégie de concertations régulières avec les jeunes sur l'ensemble du territoire départemental
- ✓ Favoriser l'expression des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance et mettre en place des espaces d'échanges et de concertation
 - Le droit pour chaque jeune de participer à la définition de son projet, au suivi de son accompagnement au quotidien dans le cadre de son parcours à l'aide sociale à l'enfance a été affirmé à plusieurs reprises dans les textes. C'est un objectif à atteindre dans le cadre des pratiques professionnelles. La mise en œuvre de ce droit en protection de l'enfance peut paraître difficile à mettre en place face à la judiciarisation du système, la minorité des enfants accompagnés, l'autorité parentale. Il y a donc un enjeu à faire évoluer les pratiques professionnelles en outillant les équipes et en levant les freins éventuels existants.
 - Il s'agit donc de donner aux jeunes confiés la possibilité de s'exprimer pour améliorer leur prise en charge (chez les assistants familiaux et en établissements).
 - Des comités territoriaux des jeunes de l'aide sociale à l'enfance et un comité départemental des jeunes de l'aide sociale à l'enfance sont envisagés ; ainsi que la mise en place d'espaces d'échanges de manière régulièrement avec les jeunes confiés pour recueillir leur avis et leur parole.

Simplifier et organiser la communication envers les jeunes

Contrairement aux idées reçues, les jeunes sont intéressés par les actualités et les informations de manière générale. Ils utilisent différents supports dont principalement les supports numériques pour s'informer sur les sujets qui les intéressent. Leurs pratiques d'information sont beaucoup plus digitales que celles des autres classes d'âge : 54 % des 18-24 ans s'informent chaque jour via les réseaux sociaux numériques fin 2022, contre 17 % des plus de 65 ans.

Le baromètre annuel de la confiance dans les médias indique que 48 % des 18-24 ans pensent que les faits se sont déroulés plutôt comme les médias en ligne en parlent, contre 29 % seulement des plus de 35 ans.

La démultiplication des supports d'information qu'ils soient traditionnels (papier, radio, presse) ou numériques peut parfois rendre illisible l'information jeunesse. La communication départementale doit donc donner aux jeunes des clés pour comprendre et s'informer sur l'existant et le territoire. Elle doit également s'appuyer sur plusieurs canaux pour toucher les différents publics et s'adapter à chacun, dans une logique particulièrement inclusive et attentive à tous les jeunes. Le numérique est un instrument riche pour transmettre des contenus et atteindre l'ensemble de cette classe d'âge. Ils doivent toutefois rester attractifs et l'enjeu de captation du public reste central. Il faut donc travailler à une complémentarité des outils utilisés pour toucher efficacement le public cible.

En termes de communication numérique, le Département a créé le site www.jeunesdu62.fr, porte d'entrée pour les demandes d'aides jeunesse universelle en ligne. Après 10 ans d'existence, le site doit être repensé et pensé comme une plateforme d'information des jeunes sur les sujets qui les concernent.

L'ensemble des initiatives de la collectivité auprès des jeunes doit faire l'objet d'un soutien et d'une mobilisation de la communication, en particulier les temps de concertation et de participation des jeunes qui doivent être relayés et valorisés.

Derrière l'enjeu de communication se cache l'objectif de transmettre la juste information aux jeunes. Les concertations menées par le Département en février 2022 dans le cadre de l'élaboration du projet de mandat ont démontré que les jeunes ne savent pas toujours où trouver l'information ni vers qui se tourner pour l'obtenir. Ce constat est d'autant plus vrai pour les jeunes de l'aide sociale à l'enfance qui pour leur sortie du dispositif et le développement de leur autonomie doivent connaître leurs droits et les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Pour les accompagner dans cette recherche, les professionnels de l'aide sociale à l'enfance sont un relai d'information et d'orientation primordial. C'est pourquoi, un travail sur la rédaction d'un référentiel des dispositifs d'aide existant pour les jeunes de l'ASE est en cours d'élaboration.

Parce qu'il est complexe pour le Département d'être exhaustif dans le recensement de l'information à destination des jeunes, il a décidé de s'appuyer sur ses partenaires pour répondre à l'enjeu de communication et d'information de 1^{er} niveau auprès des jeunes. Ainsi le Centre Régional d'Information Jeunesse est un partenaire spécialisé dans l'information jeunesse et peut apporter une réponse rapide et vérifiée à leurs interrogations sur tous les domaines qui les intéressent (logement, santé, mobilité, études, environnement, citoyenneté, formation/emploi...).

À retrouver dans :

- Schéma départemental de l'enfance et de la famille
- Stratégie de communication

Les mesures concrètes :

24. Innover dans la manière de communiquer avec les jeunes et mieux les informer
25. Informer directement les jeunes sur leurs lieux de vie avec nos partenaires

Mesure 24

Innover dans la manière de communiquer avec les jeunes et mieux les informer

Les actions à poursuivre / ce que le Département fait déjà



- ✓ Création d'un référentiel des dispositifs jeunesse du Département accessibles aux jeunes et aux professionnels - Travail en cours sur le référentiel et nécessité de repenser la stratégie de communication institutionnelle à destination des jeunes

Les actions nouvelles pour aller plus loin



- ✓ Refonte du site jeunesdu62.fr avec mise en place d'un référentiel des dispositifs et expérimentation de l'intelligence artificielle pour une interaction en temps réel avec les jeunes et une réponse toujours plus réactive
- ✓ Utiliser les outils numériques pour communiquer directement avec les jeunes : réflexion sur l'utilisation des réseaux sociaux
- ✓ Consulter les jeunes pour réinterroger les actions de communication du Département

Mesure 25

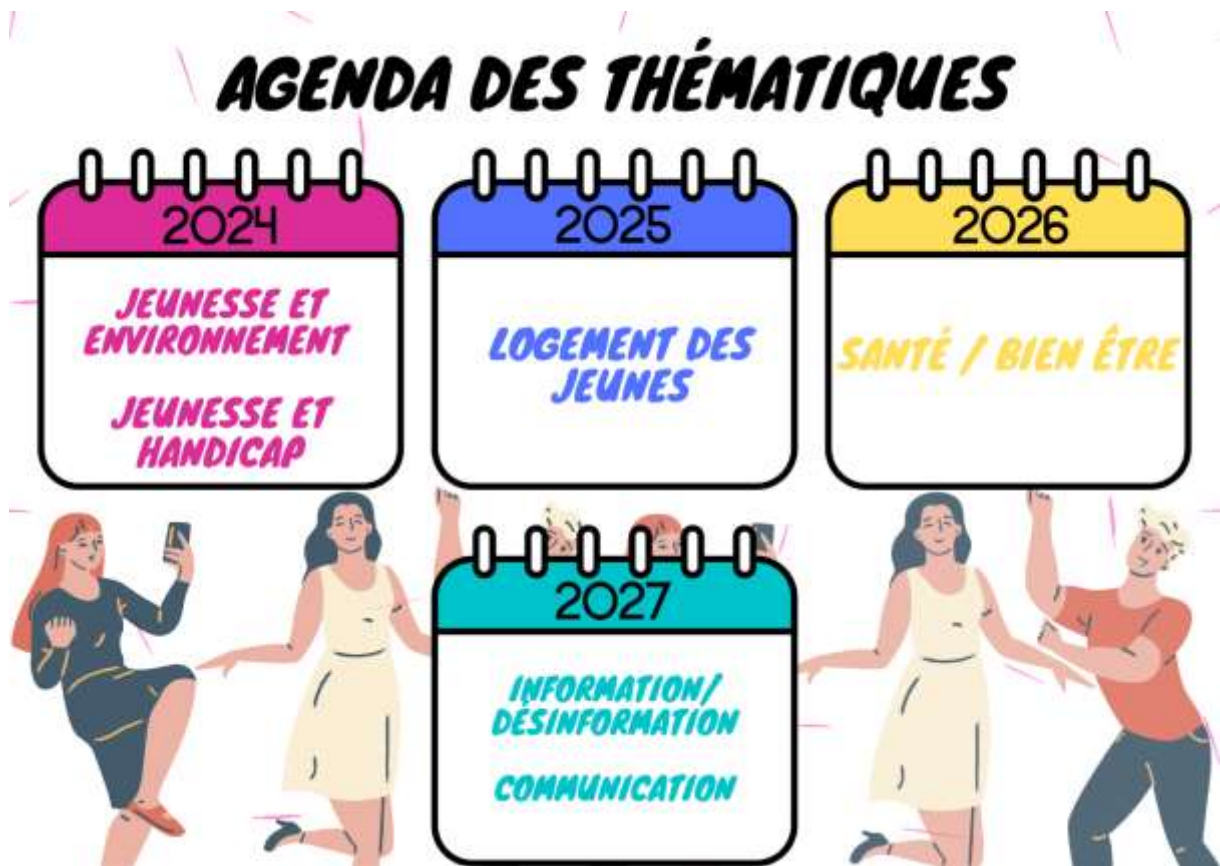
Informer directement les jeunes sur leurs lieux de vie avec nos partenaires

Les actions nouvelles pour aller plus loin



- ✓ Nécessité d'aller vers les jeunes à l'occasion des évènements et manifestations organisés ou soutenus par le Département.
- ✓ Création d'un kit d'information jeunesse pour les élèves sortant de 3ème
- ✓ L'information départementale jeunesse en facile à lire et à comprendre
- ✓ Formalisation et animation d'un réseau des acteurs jeunesse du Pas-de-Calais pour mieux communiquer et faire connaître les politiques jeunesse départementales

Chaque année le Département s'engagera à faire le focus sur une thématique particulière issue du programme d'actions : journée partenariales, temps forts, actions territoriales...



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Mission Jeunesse et Citoyenneté

RAPPORT N°2

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JANVIER 2024

OBJECTIF JEUNESSES 62 : POUR UNE GÉNÉRATION DES POSSIBLES

Il ne suffit pas d'affirmer que nous avons confiance en la Jeunesse, il faut lui en donner la preuve. C'est ce parti pris qui a conduit notre Département à engager, depuis plus de dix ans, une politique volontariste en faveur de la Jeunesse (pacte départemental pour la jeunesse de 2012, délibération annuelle sur l'évolution des mesures jeunesse...).

Une ambition qui se décline dans ses différentes politiques sectorielles et au travers des mesures universelles qui s'adressent à tous les jeunes du Pas-de-Calais (mesure permis engagement citoyen, aide au BAFA/BAFD, bourse initiatives jeunes pour l'aide au projet et sac ados).

Parce que « *permettre aux jeunes de prendre leur place en tant que citoyens à part entière* » est l'une des 3 priorités du projet de mandat 2022-2027 l'ambition portée sur la jeunesse a été réaffirmée et déclinée dans les 3 pactes adoptés par l'Assemblée départementale.

Reconnaître leur citoyenneté, c'est accepter que la Jeunesse est multiple et la prendre en compte dans toute sa diversité. Aussi, le Département entend exercer pleinement ses compétences pour offrir à toutes les jeunes du territoire des perspectives d'un avenir meilleur et d'un avenir choisi, dans un contexte marqué de crises inédites aux conséquences directes sur leur avenir.

Des crises qui ont fragilisé les jeunes du Pas-de-Calais, plus touchés qu'ailleurs, comme en témoignent nombre d'indicateurs. Ainsi en 2020, 29% des jeunes de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté dans le département (22% à échelle nationale) et près d'un quart des 15-24 ans ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation. Dans le même temps, 63 % des jeunes des Hauts-de-France sont déjà partis

dans un autre pays européen (tous motifs de départ confondus). L'engagement citoyen n'est pas en reste puisque 44% des jeunes des Hauts-de-France ont déclaré consacrer du temps à des activités bénévoles.

Face à ces constats, il convient de souligner que le Département est déjà fortement engagé pour réduire les inégalités au sein de la jeunesse et promouvoir l'égalité des chances. Ainsi, il mobilise l'ensemble de ses politiques publiques qu'il s'agisse des politiques sociales (notamment le schéma enfance famille délibéré le 19 juin 2023 ou le schéma des politiques d'inclusion durable adopté le 25 septembre dernier), mais aussi ses politiques éducatives, culturelles, sportives, de mobilité sans oublier la politique jeunesse universelle qui porte depuis 2012 une ambition pour l'engagement, l'initiative et la citoyenneté de tous les jeunes du territoire.

Le Département traduit cette volonté de toujours adapter ses politiques aux réalités des jeunes de son territoire par un « objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles » qui entend décliner les objectifs, rendre lisible et coordonner les mesures départementales en faveur de la Jeunesse. La volonté est donc de rassembler dans un tout cohérent et compréhensible le programme d'actions du Département envers les jeunes du Pas-de-Calais qu'il s'agisse de mesures répondant aux obligations réglementaires de la collectivité mais aussi d'actions liées à la mise en œuvre des politiques volontaristes et universelles.

Les autres dispositifs s'adressant aux jeunes étant souvent perçus comme un « mille-feuilles » peu lisible et peu accessible, le Département entend contribuer à la coordination de l'ensemble des acteurs concernés (État, collectivité, CAF, CPAM, associations, entreprises solidaires ...) dans les compétences qui sont les leurs pour agir de manière concertée pour la réussite éducative et sociale et l'épanouissement des jeunes du Pas-de-Calais. Le Département sera à l'initiative de protocoles de coopération avec les partenaires pour répondre aux besoins fondamentaux des jeunes, tels que l'accès au logement, à la santé, à l'autonomie...

Une attention particulière sera, par ailleurs, portée aux enjeux actuels tels que la prévention de la précarité des jeunes et notamment des étudiants, la promotion de la santé et du bien-être des jeunes, ainsi que la recherche de complémentarité et mise en réseau des acteurs déjà partenaires du Département.

Le projet de mandat pour la jeunesse ne saurait se construire et se décliner sans y associer les principaux intéressés. Or, faire participer les jeunes à la vie locale et aux décisions politiques n'est pas chose aisée dans un contexte où ces derniers semblent de moins en moins intéressés par les formes d'engagement politique traditionnel (vote ou adhésion à des partis et syndicats). D'où la volonté du Département de mettre en œuvre durant la durée du mandat différentes formes de consultations ou concertations, d'une part en allant là où les jeunes se trouvent, en s'appuyant sur les outils numériques d'autre part et en proposant des espaces d'échanges entre jeunes, à l'image du « Temps fort Jeunesse » qui a eu lieu le 14 novembre dernier au Louvre-Lens et qui a rassemblé plus de 80 jeunes autour de la notion d'engagement.

Le programme d'actions à vocation à évoluer pendant la durée du mandat pour s'adapter aux réalités des jeunes du Pas-de-Calais

I- Les enjeux et les orientations départementales pour y répondre

L'ambition départementale en matière de jeunesse s'articule autour de 3 engagements et s'adresse directement aux jeunes. Ces engagements sont déclinés en mesures concrètes qui sont de l'ordre soit de la continuité de l'action départementale déjà engagée (action de consolidation) soit d'actions nouvelles pour aller plus loin dans l'accompagnement des jeunes du Pas-de-Calais.

1. Engagement 1 : *Vous rendre pleinement acteur de votre vie dans la société*

Enjeu : favoriser l'autonomie et l'insertion des jeunes dans la société :

- promouvoir la santé et le bien-être des jeunes ;
- avoir un « chez soi » quand on est jeune ;
- faciliter l'accès à la formation et à l'emploi.

2. Engagement 2 : *Vous ouvrir réellement le champ des possibles*

Enjeu : accès de toutes les jeunes à l'action départementale universelle :

- faciliter les mobilités des jeunes ;
- encourager les jeunes à être et agir en citoyens de l'Europe et du monde ;
- permettre aux jeunes d'oser la vie culturelle ;
- encourager la pratique sportive des jeunes ;
- révéler les potentiels des jeunes.

3. Engagement 3 : *Vous donner la parole*

Enjeu : pour une jeunesse confiante en l'avenir et en la société :

- soutenir le développement des initiatives jeunes sur les territoires et favoriser la participation des jeunes ;
- simplifier et organiser la communication envers les jeunes.

II- La gouvernance et la méthode

o Le comité de pilotage politique :

S'appuyant sur nombre de politiques départementales, la démarche jeunesse sera portée par un comité de pilotage politique, présidé par le Vice-président en charge de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et, réunissant les Vice-présidents dont les délégations sont en lien avec les actions et avec le programme « objectif jeunesse 62 », le Président de la 3^e commission ainsi que les représentants des services.

Ce comité se réunira autant que de besoin pour suivre de manière croisée et partagée l'ensemble des interventions départementales. Chaque fin d'année une réunion spécifique permettra de faire le bilan des réalisations du programme.

- L'animation technique :

- Le comité technique :

Un comité technique composé d'un référent jeunesse désigné dans chaque pôle, voire pour certains pôles dans chaque direction, assurera le suivi et l'animation technique de la démarche. Animé par la mission jeunesse et citoyenneté, ce comité préparera également les réunions du comité de pilotage.

- Le comité de direction DGS :

Le comité de direction DGS suivra l'état d'avancement de la démarche et des réalisations des actions inscrites dans ce programme. Il s'assurera de l'adéquation avec le projet de mandat et aura un suivi sur les données chiffrées du territoire et les données d'activités relatives à la jeunesse.

- Le groupe expert jeunesse :

Mis en place avec l'adoption du pacte départementale de la jeunesse de décembre 2012, le groupe expert jeunesse est le point d'ancrage dans le relationnel avec les partenaires de l'éducation populaire. L'objectif est d'associer des jeunes à cette instance et de l'ouvrir à l'intervention de partenaires extérieurs afin de favoriser l'interconnaissance et l'échange d'expériences.

- La consultation des jeunes :

La participation des jeunes à la vie locale est un des enjeux forts identifiés par le programme d'actions. Le Département pourra s'appuyer sur les jeunes accueillis dans ses services (volontaires en service civique, apprentis, stagiaires) pour les consulter sur la mise en œuvre et l'animation de la délibération.

- Le suivi et le bilan :

Chaque année, un bilan des réalisations et de l'état d'avancement des chantiers sera examiné par le COPIL en fin d'année. Cette rencontre annuelle sera également l'occasion d'arrêter le nouveau programme d'actions et d'évènements pour l'année à venir en fonction des enseignements du bilan.

D'ici la fin du mandat, l'objectif est également de mettre en place un baromètre jeunes du 62 pour affiner l'état de situation des 15-25 ans dans le Pas-de-Calais.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant ;

- d'adopter ces 3 axes comme étant les lignes directrices du programme « objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles »,
- de valider la méthode et d'engager la démarche dès à présent.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY